UNIVERSITE D'ABOMEY CALAVI

****

FACULTÉ DES SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES

****

DÉPARTEMENT DE PSYCHOLOGIE

****

OPTION : PSYCHOLOGIE

SUJET :

''LES OBSTACLES A LA LUTTE CONTRE LES VIOLENCES BASÉES SUR LE GENRE À OUIDAH''

Rapport de fin de stage

Réalisé et présenté par :

ZOADAN Comlan Elisée Farrele

Sous la supervision de :

Tuteur de stage :

Mme. AYENAN Prisca

Assistante Sociale

Maitre de stage :

Mme. Sylvie de CHACUS

Professeure titulaire des Universités(CAMES)

LES MEMBRES DU JURY

Président : Prof. Sylvie de CHACUS (PT)
Rapporteur : Prof. Sylvie de CHACUS (PT)
Examinateur : Dr. N. Anselme TCHANSI KOUAME
Membre : Dr. Joël KPENONHOUN
Soutenu le : 24/05/2024

Année académique : 2022-2023

SOMMAIRE

SOMMAIRE i

DÉDICACE ii

REMERCIEMENTS iii

LISTE DES FIGURES iii

LISTE DES TABLEAUX v

SIGLES ET ABRÉVIATIONS vi

RÉSUMÉ vi

ABSTRACT vii

INTRODUCTION 1

CHAPITRE 1 : CADRE INSTITUTIONNEL ET DÉROULEMENT DU STAGE 3

CHAPITRE 2 : CADRE THÉORIQUE DE LA RECHERCHE ET APPROCHE MÉTHODOLOGIQUE ADOPTÉE 14

CHAPITRE 3 : PRÉSENTATION ET INTERPRÉTATION DES RÉSULTATS ; DISCUSSION ET PERSPECTIVES 43

CONCLUSION 70

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES : vii

RÉFÉRENCES WEBOGRAPHIQUES : viii

ANNEXES ix

TABLE DES MATIÈRES xxiii

DÉDICACE

Je dédie ce mémoire à mes parents pour leur soutien inconditionnel tout au long de ma formation.

REMERCIEMENTS

Je tiens à exprimer toute ma gratitude et mes sincères remerciements envers toutes les personnes qui ont rendu possible la rédaction de ce document notamment :

- A mon maître de mémoire Prof. Sylvie de CHACUS pour le temps qu'elle à consacré au suivi de la rédaction de ce document.
- A tous les enseignants de l'UAC en particulier ceux du département de Psychologie, pour le temps et l'effort qu'ils ont consacrés à ma formation ;
- Aux honorables membres du jury, pour avoir accepté de consacrer une partie de leur précieux temps à l'appréciation de ce travail ;
- A tout le personnel administratif du Centre de Promotion Sociale de Ouidah en particulier à mesdames ADITI DJEDJI Philaminthe et AYENAN Prisca ;
- A mon oncle Shere ADAMAH pour son soutien émotionnel et financier ainsi que pour ses nombreux conseils et motivations ;
- À mes amis et camarades de promotion, pour leurs échanges fructueux, leur relecture attentive et leur support moral précieux ;
- A toute ma famille pour leur soutien indéfectible et encouragements à chaque fois renouvelés ;

Liste des figures

Figure 1: Organisation hiérarchique du CPS OUIDAH 4
Figure 2: Evaluation de l'adhésion des répondants aux stéréotypes et préjugés liées à la tolérance sociale des VBG 51
Figure 3: Fréquence des cas de violences basées sur le genre 54
Figure 4: Stigmatisation des victimes de VBG ayant pour recours la dénonciation 57
Figure 5: Probabilité qu'une personne victime de violence basée sur le genre aille porter plainte auprès des structures spécialisées 60
Figure 6: Conséquences psychologiques des VBG subies 62
Figure 7:Perception de répression des cas de VBG 65

Liste des tableaux

Tableau I: Récapitulatif des domaines d'activités du CPS OUIDAH 6
Tableau II: Récapitulatif des activités menées au cours du stage.....10
Tableau III: Récapitulatif des opérations administratives effectuées au cours du stage 11
Tableau IV:Répartition des répondants selon les outils de collecte de données.....43
Tableau V: Répartition des répondants au questionnaire à l'endroit des personnes de trois ans ou plus des deux sexes vivant dans la commune de Ouidah selon le genre.....44
Tableau VI: Répartition des répondants au questionnaire à l'endroit des personnes de trois ans ou plus des deux sexes vivant dans la commune de Ouidah selon l'âge 45
Tableau VII: Répartition des répondants au questionnaire à l'endroit des personnes de trois ans ou plus des deux sexes vivant dans la commune de Ouidah selon le niveau d'éducation.....45
Tableau VIII: Répartition des répondants au questionnaire à l'endroit des personnes de trois ans ou plus des deux sexes vivant dans la commune de Ouidah selon l'état matrimonial 46
Tableau IX: Répartition des répondants au guide d'entretien à l'endroit des personnes de trois ans ou plus survivant(e)s de VBG vivant dans la commune de Ouidah selon le genre.46
Tableau X: Répartition des répondants au guide d'entretien à l'endroit des personnes de trois ans ou plus survivant(e)s de VBG vivant dans la commune de Ouidah selon l'âge.....47
Tableau XI: Répartition des répondants au guide d'entretien à l'endroit des personnes de trois ans ou plus survivant(e)s de VBG vivant dans la commune de Ouidah selon le niveau d'éducation.....48
Tableau XII: Répartition des répondants au guide d'entretien à l'endroit des personnes de trois ans ou plus survivant(e)s de VBG vivant dans la commune de Ouidah selon l'état matrimonial.....49
Tableau XIII: Perception des rapports entre les hommes et les femmes.....50
Tableau XIV: Connaissance générale sur les notions de violences basées sur le genre.....53
Tableau XV: Actions a menées vis à vis des cas de VBG.....55
Tableau XVI: VBG affaire privée ou pénale 56
Tableau XVII: Fatalisme de la condition des victimes de VBG.....59

Tableau XVIII: Sensibilisation sur les VBG.....61
Tableau XIX: Connaissance des structures de prise en charge des VBG.....61
Tableau XX: Appréciation de la prise en charge reçu par les survivant(es).....63
Tableau XXI: Nécessité de création d'une section spécialement dédiée à la prise en charge psychologique des victimes au sein des structures de prise en charge des VBG.....64

Sigles et abréviations

CPS : Centre Promotion Sociale

IFMA : Institut des Filles de Marie Auxiliatrice

MASM : Ministère des Affaires Sociale et de la Microfinance

LGBTQ+ : Lesbiennes Gays Bisexuel.le.s Trans Queers +

OEV : Orphelins et Enfants Vulnérables

OSC : Organisation de la Société Civile

VBG : Violences Basées sur le Genre

OMS : Organisation Mondiale de la Santé

UNICEF : Fonds des Nations Unies pour l'Enfance

ONU : Organisation Nations Unies

UNFPA : Fonds des Nations Unies pour la population

PNUD : Programme des Nations Unies pour le développement

RÉSUMÉ

Cette étude porte sur : <<LES OBSTACLES A LA LUTTE CONTRE LES VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE À OUIDAH>>. Elle a pour objectif de mettre en lumière les obstacles qui entravent la lutte efficace contre la violence basée sur le genre au sein de la commune de Ouidah afin d'élaborer des réponses efficaces et durables pour la prévention, la répression des pratiques inhérentes à ce phénomène, la prise en charge et le suivi spécialisé des victimes. La méthodologie utilisée pour la collecte des informations a consisté à l'élaboration de trois outils dont : un questionnaire à l'endroit des personnes de trois ans ou plus des deux sexes vivant dans la commune de Ouidah ; un guide d'entretien à l'endroit des personnes de trois ans ou plus survivant(e)s de VBG vivant dans la commune de Ouidah ; et un guide d'entretien à l'endroit des responsables en charge de la protection sociale (Chef CPS, ONG, cellule d'écoute des survivant(e)s VBG, points focaux VBG etc…) dans la commune de Ouidah. Comme présagé, les résultats ont montré un impact significatif des normes de genre et des stéréotypes socioculturels sur la tolérance sociale des violences basées sur le genre dans la commune de Ouidah. La perpétuation du phénomène est également dû à divers facteurs psychosociaux à savoir la minimisation des violences basées sur le genre ; la stigmatisation des survivant(es) et la détresse psychologique vécu par les survivant(es) de VBG. Par ailleurs, notre étude a permis de mettre en exergue l'inadaptation des politiques prévention, de prise en charge et de répression des cas de VBG dans la commune de Ouidah. Quelques perspectives ont été formulées à l'endroit des décideurs et autorités politico administratives à divers niveaux au terme de cette étude afin de contribuer à créer dans la commune de Ouidah une société où chacun, quelle que soit son identité de genre, puisse vivre libre de la peur et de la violence.

Mots clés : Obstacle, Lutte, Violence, Genre

ABSTRACT

This study focuses on: "BARRIERS TO COMBATING GENDER-BASED VIOLENCE IN OUIDAH." Its objective is to highlight the obstacles hindering effective combat against gender-based violence within the Ouidah commune in order to develop effective and sustainable responses for prevention, repression of practices inherent to this phenomenon, and specialized

support and follow-up for victims. The methodology used for information collection involved the development of three tools: a questionnaire for individuals aged three and above of both genders living in the Ouidah commune; an interview guide for survivors of gender-based violence (GBV) living in the Ouidah commune aged three and above; and an interview guide for officials responsible for social protection (CPS Chief, NGOs, GBV survivor support units, GBV focal points, etc.) in the Ouidah commune. As anticipated, the results showed a significant impact of gender norms and sociocultural stereotypes on the social tolerance of gender-based violence in the Ouidah commune. The perpetuation of the phenomenon is also attributed to various psychosocial factors, including the minimization of gender-based violence, the stigmatization of survivors, and the psychological distress experienced by GBV survivors. Furthermore, our study highlighted the inadequacy of prevention, support, and repression policies for GBV cases in the Ouidah commune. Some perspectives were formulated for decision-makers and political authorities at various levels at the end of this study to contribute to creating a society in the Ouidah commune where everyone, regardless of their gender identity, can live free from fear and violence.

Keywords:Obstacles,Combating,Violence,Gender

Introduction

Les violences liées aux genres constituent l'une des plus grandes préoccupation croissante et persistante de notre siècle. Une pandémie globale de proportions alarmantes et un défi majeur qui devra être relevé grâce à la mobilisation de toutes les ressources nécessaires. Plusieurs mécanismes régionaux et internationaux ont clarifié les obligations des Etats de prévenir, éliminer et condamner la violence contre les femmes, les filles et les minorités de genre.

Depuis l'adoption de la Déclaration sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes en 1993, l'ONU a adopté plusieurs résolutions relatives à la Violence Basée sur le Genre (VBG) et a notamment fait campagne pour mettre fin à la violence à l'égard des femmes par le biais des objectifs mondiaux, en particulier l'Objectif mondial n° 5 qui prône l'égalité des sexes.

Les agences sœurs des Nations unies, telles que ONU Femmes, le Fonds des Nations unies pour la population (FNUAP) et le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD), ainsi que d'autres organismes mondiaux tels que l'OMS et la Banque mondiale, ont adopté des directives internationales et des bonnes pratiques destinées à mettre fin à la violence liée au sexe.

Pourtant, malgré des décennies d'efforts, la violence liée au genre touche toujours des millions de personnes à travers le monde et est : *« la violation des droits de l'homme la plus répandue et pourtant la moins visible au monde »* Fonds d'urgence des Nations unies pour l'enfance (UNICEF). Au Bénin, selon l'annuaire statistiques 2017, les Violences Basées sur le genre (VBG) touchent 69% des femmes et des filles sur le plan national. Ces violences sont sous-notifiées pour diverses raisons dont notamment la faible dénonciation des auteurs du fait de la sensibilité culturelle du sujet. Selon l'Enquête Démographique de Santé (EDS V) de 2018 (5ème édition), 54% des femmes victimes de violences n'en ont jamais parlé à quelqu'un ni recherché de l'aide. Il en résulte donc que les statistiques sur le sujet sont peu fiables et ne traduisent pas la réalité de l'ampleur du phénomène. La lutte pour l'élimination des violences basée sur le genre reste donc entravée par de nombreux obstacles profondément enracinés dans nos sociétés notamment liés à sa dénonciation et à son éradication. Ces obstacles, qu'ils soient culturels, institutionnels, ou psychologiques, entravent la progression vers un monde où chacun, quelle que soit son identité de genre, peut vivre libre de la peur et de la violence.

Quels sont les mécanismes socioculturels, institutionnels et psychologiques qui perpétuent les violences basées sur le genre, et comment ces obstacles peuvent-ils être surmontés pour favoriser une réelle éradication de ces violences ?

Le présent document s'inscrit dans l'optique d'élucider cette question et a pour objectif ultime d'analyser et de mieux comprendre les obstacles socioculturels, institutionnels et psychologiques qui entravent la lutte efficace contre les violences basées sur le genre afin d'élaborer des recommandations pour les surmonter.

Nous avons suivi un plan structuré en trois grands chapitres, le premier chapitre est consacré à la restitution du rapport de stage (présentation de la structure et déroulement du stage). Dans le second chapitre nous avons procéder à l'élaboration du cadre théorique de la recherche et aux choix de l'approche méthodologique appropriée. Quant au troisième chapitre il nous a permis de présenter les résultats de la recherche et de mener les discussions.

Chapitre 1 : Cadre institutionnel et déroulement du stage

Dans le cadre de notre fin de formation, nous avons effectué un stage académique d'une durée d'un mois au centre social de Ouidah. L'objectif de ce chapitre sera de présenter cette structure et de faire un point sur le déroulement de notre stage en parlant des travaux effectués, des difficultés rencontrées, des apports que le stage nous a apporté sur le plan professionnel et des différentes suggestions qu'on a proposé pour l'amélioration du cadre de travail de la structure.

I. Présentation du centre de promotion sociale de Ouidah :

A. Situation géographique :

La commune de Ouidah est l'une des huit (08) communes du département de l'Atlantique, située à 42 Km2 de Cotonou et couvre une superficie de 364 Km2. Sa population est d'environ 162034 habitants, dont 83438 femmes et 78596 hommes selon le quatrième Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH4) en 2013. Administrativement, elle est subdivisée en 77 quartiers de ville ou villages regroupés en 10 arrondissements. Elle abrite le Centre de Promotion Sociale de Ouidah qui est situé dans le 1er arrondissement au quartier GOBOU, après le lycée technique de Ouidah en allant vers le Collège d'Enseignement Général (CEG1) de Ouidah en face de l'auberge « Mon Destin ».

B. Historique :

Crée en 1954, le Centre de Promotion Sociale Ouidah fait partie de l'un des premiers centres de promotion sociales ouverts au Bénin. Dans les années 1960, le centre se trouvait dans un ancien bâtiment au quartier Fonsramè dans le troisième arrondissement. Il fut transféré entre temps dans l'ancienne mairie qui est devenu l'office du Tourisme. Le même centre a été aménagé dans un local dans le quartier Ganvè qu'occupait l'Organisation Non Gouvernementale Association Municipale d'Action Environnementales (ONG-AMAE). Depuis octobre 2013, le centre a été transféré dans un bloc administratif construit sur le fond propre du Ministère des Affaires Sociales. Il est composé de quatre 04 pièces dont trois 03 bureaux et un magasin.

Depuis sa création, le Centre de Promotion Sociale de Ouidah a connu de nombreuses dirigeantes dont voici les noms :

- Madame AWO Georgette
- Madame TOTOGNON Marguerite

- Madame HOUNGBADJI Agnès
- Madame KPATINVO Régina
- Madame KAZOTTI Mathilde
- Madame GNONHOUE Judith
- Madame AGBOIGBA Sylviana
- Madame Philaminthe A. ADITI DJEDJI, actuellement la responsable du Centre de Promotion Sociale de Ouidah.

C. Organigramme :

Le fonctionnement du CPS Ouidah est animé par un personnel composé de :

- Mme **ADITI DJEDJI Philaminthe** : la responsable qui coordonne toutes les activités du centre ;
- Mme **AYENA Prisca,** elle est chargée du service d'écoute, d'orientation et prise en charge des VBG ;
- Mme **DJRANKOU Ange**, elle est chargée des personnes handicapées et de la personne de troisième âge ;

L'organisation hiérarchique de la structure d'accueil se présente comme suit :

Figure 1: Organisation hiérarchique du CPS OUIDAH

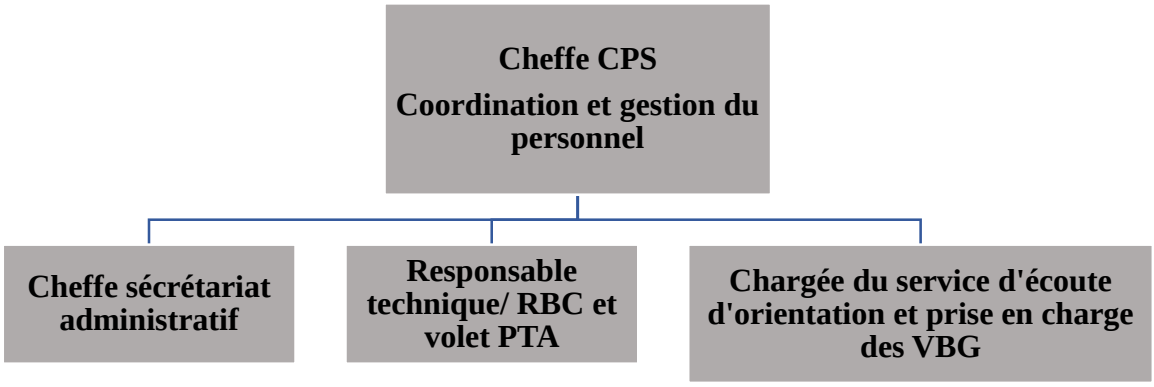

D. Missions et activités :

Le Centre de Promotion Sociale de Ouidah est un complexe d'appui au développement des communautés à la base.

- **Missions :**

Il a pour mission de veiller à la mise en œuvre des politiques et stratégies du ministère des Affaires Sociales et des Microfinances. Il s'occupe de la prévention et de la gestion des risques sociaux encourus par les populations en général et les groupes vulnérables en particulier. Ainsi, il est chargé :

- D'identifier à travers une recherche du milieu les risques sociaux qui entravent le développement humain durable au sein de la communauté desservie ;
- D'œuvrer à la résolution progressive des problèmes sociaux en se basant sur les potentialités du milieu, les ressources de l'Etat et les appuis des partenaires ;
- De donner des appuis conseils aux individus, aux familles et aux élus locaux en cas de nécessité ;
- De contribuer à l'exécution des projets et programmes, de portée multisectorielle, compatible avec la mission du MASM ;
- D'appuyer les communautés à la base dans l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des projets et programmes de développement ;
- De contribuer à la promotion de la famille, de la femme, de l'enfant, de l'adolescent, de la personne handicapée, de la personne de troisième âge et de tout autre groupe vulnérable ;
- De contribuer à l'amélioration de l'état alimentaire et nutritionnel des enfants ;
- De collecter des données conformément au canevas conçu par le MASM ;
- D'organiser des séances d'information, de sensibilisation et de mobilisation sociale sur divers sujets ayant trait à l'amélioration des conditions et du niveau de vie de la population ;
- D'appuyer les communautés à se constituer en groupe de solidarité pour le développement de la commune ;
- D'encadrer les structures d'accueil, d'éducation, de formation et les orphelinats ;
- D'assurer la prise en charge psychosociale des victimes du VIH/SIDA en général et OEV en particulier ;
- D'identifier et appuyer les groupements féminins par l'appui-conseil.

- **Activités :**

Le tableau ci-dessous nous fait le récapitulatif des domaines d'activité du CPS OUIDAH, et ce suivant les différents volets et les différentes cibles du centre que sont :

- Les femmes ;
- Les PV/VIH
- Les personnes en situation de handicap ;
- Les personnes indigentes ;
- Les orphelins et enfants vulnérables ;
- Les veuves vulnérables ;
- Les personnes de troisième âge ;
- Les groupements féminins ;
- Les Centres d'Accueils et de Protection de l'Enfant (CAPE)
- Les enfants vulnérables ;
- Les sinistrés
- Etc.

Tableau I: Récapitulatif des domaines d'activités du CPS OUIDAH

VOLET	ACTIVITES	OBSERVATIONS
Suivi nutritionnel des enfants	-orientation des cas de malnutrition aigüe identifiés lors des descentes sur le terrain, ou les cas qui viennent au centre, vers les centres de santé pour une prise en charge médicale adéquate ; -prise en charge des cas de malnutrition modérés orientés vers le CPS à travers les conseils nutritionnels, les démonstrations diététiques et les suivis ; -surveillance staturo-pondérale des enfants.	
Prise en charge de l'enfance malheureuse	-promotion des droits des enfants ; -vulgarisation des textes de loi protégeant l'enfant ;	

	-lutte contre les violences faites aux enfants ; -récupération et réintégration/ réinsertion des cas victimes de violences ; -recensement de OEV ; -réalisation d'enquête sociale ; -appui aux OEV.	
Protection sociale et solidarité	-consultations sociales ; -constitution de dossiers de secours pour les familles vulnérables ; -constitution de dossier pour le secours du Fond Sanitaire des Indigents (FSI) ; -visites à domicile ; -réalisation d'enquête sociale ; -suivi des bénéficiaires de secours ; -suivi des personnes du troisième âge ; -constitution des dossiers de demande d'exonération et de paiement des frais de scolarité ; -suivi des OEV ; -prise en charge et suivi des familles sinistrées.	
Promotion de la femme et du genre	-encadrement des GF ; -sensibilisation des GF ; -vulgarisation des textes de loi protégeant les filles et les femmes ; -lutte contre les violences faites aux femmes ; -réinsertion des cas victimes de violences ; -constitution des dossiers de demande de	

	matériel au profit des GF ; -le suivi des GF.	
Promotion de la famille	-conseils aux familles ; -intermédiation entre les familles ; -formation des couples sur la communication en famille.	
Réadaptation et intégration des personnes handicapées	-identification des personnes handicapées ; -sélection des personnes handicapées pour le bénéfice des différents appuis du ministère (DRIPH, FASN et PASEB/ISEH) ; -suivi des personnes handicapées ; -exercices de rééducation des personnes handicapées ;	Division RBC qui est hors du centre de promotion sociale (implanté au centre de traitement anti-lèpre)
Mobilisation sociale	-vulgarisation des textes de loi ; -sensibilisation des populations sur les faits et problèmes sociaux ; -dialogue intergénérationnelle ; -animation d'émission radiophonique.	
Administration	-gestion du patrimoine du CPS ; -tenue du secrétariat du CPS ; -collecte de données pour les différentes bases de données du ministère ; -collaboration avec les autres services de l'état et les OSC pour l'atteinte des objectifs.	

E. Les moyens du centre de promotion social de Ouidah :

- **Moyens matériels :**

Le Centre de Promotion Sociale (CPS) de Ouidah dispose d'un certain nombre de ressource matériel pour la conduite de ses activités. Au nombre de ses moyens matériels, nous avons :

- 01 ordinateur de bureau
- 03 ordinateurs portatifs
- Des mobiliers (table ; fauteuil ; Armoire ; etc.)
- Fourniture de bureau.

- **Moyens techniques et financiers :**

Le Centre de Promotion Sociale de Ouidah étant une structure déconcentrée du ministère en charge des affaires sociales et de la microfinance, fonctionne sur le financement du budget national. Mais, ses moyens ne permettent pas au personnel de répondre efficacement aux différents problèmes de la population. Pour combler ce vide, il collabore avec plusieurs partenaires techniques et financiers à savoir :

- Les élus locaux (la mairie et ses démembrements ; CV ; CQ ; etc.), pour l'identification et l'accompagnement des personnes vulnérables ;
- Le tribunal de première instance de Ouidah pour les questions d'acte de naissance, de garde d'enfant et de violence basée sur le genre ;
- Les centres de santé de Ouidah pour la prise en charge sanitaire des usagers soufrant de maladie ;
- Les Centre d'Accueil et de Protection des Enfants (CAPE) pour la garde des enfants en situation difficile ;
- Médecin Du Monde et l'UNFPA pour l'accompagnement socio-sanitaire des personnes victimes de violence basée sur le genre ;
- L'UNICEF pour l'accompagnement en kit scolaire des enfants de sexe masculin scolarisés en situation de vulnérabilité ;
- Le SWEDD pour l'appui en kit scolaire et hygiénique aux filles scolarisées en situation de vulnérabilité ;
- ONG IFMA qui appui le CPS pour certaines activités (établissement d'acte de naissance aux enfants en classe d'examen qui sont dans le besoin, la prise en charge sanitaire des

filles de moins de 24 ans, victimes de VBG, l'organisation réunion des cellules de protection des droits des enfants, la mise en place et les séance d'un cadre de concertation des acteurs de VBG de la commune) et l'organisation des journées statuaires telles que la Journée de l'Enfant Africain (JEA) et la Journée Internationale de la Fille (JIFi) ;

- Association des Personnes vivants avec le VIH/SIDA ;
- Association des Personnes Handicapées ;
- Association des Personnes de Troisième âge
- Les relais communautaires et les hommes s'engagent.

II. Déroulement du stage :

Notre stage d'une durée d'un mois s'est déroulé dans un cadre professionnel et convivial avec des encadreurs disponibles et à l'écoute de nos préoccupations.

A. Travaux effectués :

Lors de notre séjour au CPS, nous avons participé activement à la réalisation de certaines activités. Le point récapitulatif nous donne les résultats ci-après :

Tableau II: Récapitulatif des activités menées au cours du stage

N°	Activités menées	Nombre de réalisation
01	Assistance pour la distribution des kits de fournitures scolaires pour les élèves en situation de vulnérabilité (SWEDD)	02
02	Assistance au cours du processus de rédaction des enquêtes sociales	58
03	Visite à domicile	22
04	Assistance au cours du processus de rédaction des exposés de cas	28
05	Constitution de dossier d'indigence	21
06	Accompagnement psychologique	25

07	Suivi des Centres d'Accueil de Protection des Enfants	07
08	Entretien individualisé	206
09	Entretien de groupe	139
10	Conciliation	87

Tableau III: Récapitulatif des opérations administratives effectuées au cours du stage

N°	Désignation	Documents réalisés
01	Lettre de demande pour les appuis scolaires et pour la réintégration socio-professionnelle	32
02	Rédaction des lettres d'invitation au profit des usagers	206
03	Enregistrement courrier départ	120
04	Enregistrement courrier arrivée	113
05	Document archivé	15

B. Apport du stage sur le plan professionnel :

Ce stage d'un mois effectué au centre de promotion social de Ouidah représente un atout considérable pour nous sur le marché de l'emploi et pour notre insertion professionnelle dans le domaine du social. Il nous a permis de renforcer nos nombreuses connaissances théoriques engrangées à l'université et de les mettre en application dans des situations réelles. Une immersion dans le fonctionnement du centre de promotion social de Ouidah qui nous a permis de maitriser :

- L'organisation, le fonctionnement et la mise en œuvre des activités du CPS ;
- Le déroulement de la consultation sociale et de l'entretien avec un usager ;
- La maîtrise du processus aboutissant à l'octroi des secours immédiat,
- La maîtrise du processus aboutissant à l'octroi d'appui aux enfants de sexe masculin

- La maîtrise du processus aboutissant à l'octroi d'appui aux enfants vulnérables déscolarisés.
- Le processus d'accompagnement social individualisé ;

Ce stage nous a aussi permis de développer des capacités de leadership, de travail en équipe et de gestion optimale de notre temps de travail.

C. Difficultés rencontrées et suggestions :

- **Difficultés :**

Pendant notre stage au centre social de Ouidah nous n'avons rencontré aucune difficulté majeure à part quelques difficultés liées au fonctionnement du CPS Ouidah au nombre desquelles nous pouvons citer :

- Insuffisance de personnel dans le CPS ;
- Manque d'une section spécialement dédiée à la prise en charge psychologique faite par psychologue des usagers nécessiteux (victimes de violences basées sur le genre ; usagers en situation de détresse psychologique ; usagers en états psychotiques ; drogués…) ;
- Non-décentralisation des services du centre de promotion sociale dans les arrondissements car le domaine d'intervention du CPS étant très vaste ;
- L'insuffisance d'outil informatique ;
- Manque de moyens de communication (crédit de communication ; connexion internet) ;
- Absence de moyens roulants pour la réalisation des activités de terrain ;
- Insuffisance des moyens financiers pour satisfaire les besoins de toutes les cibles ;

- **Suggestions :**

Investir dans le domaine du social est une tâche noble permettant de booster le développement des communautés à la base et la réduction des inégalités sociales. Pour la pérennisation des acquis importants du centre de promotion sociale de Ouidah, nous suggérons aux autorités politico-administratives et responsables à divers niveaux de :

- Faire un recrutement de personnel pour combler le manque d'effectif afin de rendre plus efficace et d'optimiser le fonctionnement du centre de promotion sociale de Ouidah ;
- Faire un recrutement de personnel d'appoint notamment des psychologues afin de spécialiser l'assistance apporté aux usagers nécessitant une aide sociale plus spécifique ;
- Décentraliser les services du CPS Ouidah pour une couverture effective et efficace du domaine d'intervention et pour faciliter la remontée des informations ;
- Mettre à la disposition du CPS Ouidah du matériel informatique adéquat afin de faciliter les taches et les opérations administratives effectuées au secrétariat ;
- Fournir un accès gratuit à internet et à la communication téléphonique ;
- Doté le CPS Ouidah de moyens roulants pour la réalisation des activités de terrain ;
- Augmenter le budget du CPS Ouidah afin de satisfaire les besoins de toute les cibles ;

Chapitre 2 : Cadre théorique de la recherche et approche méthodologique adoptée

Dans ce chapitre, nous allons présenter le cadre théorique de la recherche et l'approche méthodologique adoptée.

I. Cadre théorique de la recherche :

A. Revue de la littérature :

Les VBG sont un problème mondial qui affecte des millions de personnes, principalement les femmes, les enfants et les minorités de genre. La lutte pour leur éradication est un domaine de recherche complexe et crucial en sciences sociales. Au cours de cette étude, la recherche documentaire été permanente et a pris en compte toutes sortes de documents qui ont abordé des aspects en lien avec le présent sujet de recherche dont des ouvrages publiés, des thèses, des rapports d'études, des articles, quelques statistiques pour ne citer que ceux-là. Nous avons effectué une recherche dans des bases de données comme Google y compris des bases de données académiques comme PubMed, PsycINFO et Google Scholar, dans les bibliothèques notamment la bibliothèque BENIN EXCELLENCE de Godomey et la bibliothèque de l'Université d'Abomey Calavi.

-Perspectives théoriques, historiques et philosophiques sur les VBG :

Connu pour son engagement envers l'égalité, la justice sociale et la lutte contre l'oppression, Hooks (1984) remet en question dans son ouvrage *''Feminist Theory : From Margin to Center''* les approches traditionnelles du féminisme et plaide en faveur d'une perspective plus inclusive. Elle soutient que le féminisme doit être attentif aux problèmes de classe sociale et de race dans l'étude des questions liées aux genres. Selon elle les expériences des femmes varient en fonction des facteurs tels que la race, la classe sociale et l'orientation sexuelle ainsi la quête de réduction des inégalités que subissent les femmes doit tenir compte de ces différences.

El Saadawi (1975) écrivaine et activiste égyptienne a mené des recherches sur les mutilations génitales féminines et d'autres formes de violence à l'égard des femmes dans le monde arabe à travers son ouvrage *''Woman at point zero''*. Tout en critiquant ouvertement la pratique de mutilation génitale féminine, une forme de violence à l'égard des femmes qui était largement répandu dans de nombreuse communauté, elle soutient que ce sont les interprétations patriarcales de la religion et des traditions culturelles qui la justifient. Selon elle la lutte contre la violence à

l'égard de la femme doit être intersectionnel. C'est-à-dire que cette lutte pour être efficace doit tenir compte des multiples formes d'oppression auxquelles sont confrontées les femmes en raison de leur genre, de leur classe sociale, de leur race de leur religion.

Butler (1990) - Philosophe et auteure a travaillée sur la performativité du genre et a permis une plus ample compréhension des normes de genre et de leur impact sur la violence de genre. Dans son ouvrage *''Gender Trouble : Feminism and the Subversion of Identity''* elle avance l'idée que le genre n'est pas une caractéristique intrinsèque, mais plutôt une performance sociale. En d'autres termes, le genre n'est pas quelque chose que l'on a, mais plutôt quelque chose que l'on fait. Figure de proue de la théorie queer elle a remis en question les normes sociales et les catégories de genre traditionnelles ainsi que les idées préconçues sur la sexualité et met en exergue leur implication dans la perpétuation des violences basée sur le genre.

Dans *''Le Deuxième sexe''* un essai féministe, paru en 1949, l'année des 41 ans de son auteur, Simone de Beauvoir écrit :<< *On ne naît pas femme, on le devient*>>. Cet essai, est considéré comme l'œuvre majeure de la philosophe. Son essai n'est pas un simple constat sur la situation des femmes après la Seconde Guerre mondiale. C'est une œuvre à teneur philosophique, riche de références littéraires, historiques, sociologiques, biologiques et médicales. Le crédo qui paraît en filigrane tout au long des pages est bien qu'aucune femme n'a de destin tout tracé. Simone de Beauvoir s'intéresse donc autant à l'infériorisation de la femme en tant que fait, qu'à ses causes, qui ne sauraient venir de quelque ordre naturel. Simone de Beauvoir incrimine presque autant les femmes dont elle dénonce la passivité, la soumission et le manque d'ambition, que les hommes, qu'elle accuse de sexisme, de lâcheté et parfois de cruauté. Elle estime en conséquence que l'émancipation féminine réussira grâce à la volonté solidaire des hommes et des femmes.

-Normes sociales et culturelles :

Flood (2018) examine à travers son ouvrage *'' Engaging Men and Boys in Violence Prevention''* les obstacles à la prévention de la violence de genre, en mettant l'accent sur la masculinité et les normes sociales. Selon lui, ce sont les pressions pour se conformer à des idéaux masculins stéréotypés qui conduisent à des comportements violents et oppressifs envers les femmes. Les

difficultés dans la lutte contre la violence de genre découlent de la résistance au changement, tant au niveau individuel que sociétal qu'opposent certains individus et certains groupes.

Bourdieu (1998) (cité par ADJIBODOU 2012) a montré que les femmes sont victimes d'une domination symbolique en partie consentie par elles-mêmes. En effet, dans le choix de leur conjoint, les femmes prennent en compte la représentation que leur entourage fera de ce dernier ainsi que les critères de perception et d'appréciation universellement partagés. Ainsi, comme les principes communs veulent que l'homme domine (même si, c'est en apparence), elles n'hésitent pas à lui conférer cette position pour monter que l'homme occupe la position dominante et ceci pour la dignité du couple. On est parvenu à faire incorporer aux femmes la domination par le biais de l'ordre physique et de l'ordre social en les excluant des tâches les plus nobles et en leur assignant des places inférieures.

Djossouvi (1992) a analysé les différents statuts sociaux de la femme dans la société béninoise. Selon lui phénomène de rejet de l'autorité féminine n'est guère le résultat d'une quelconque fatalité mais qu'elle tire ses racines de nos mentalités, nos coutumes, notre patrimoine culturel, et nos traditions.

La plupart du temps, les décisions prises au nom de la communauté ou au sujet de la vie d'un membre particulier de la famille, relèvent avant tout de l'autorité de l'homme. Les femmes subissent un véritable rôle de conditionnement. Ainsi, dans *''Sous l'orage''*, la mère de Kany soutient : *« […] la plus noble aspiration d'une jeune fille est le foyer, oui le foyer, un mari et des enfants ; c'est le plus grand bonheur […] tu dois obéir ; tu ne t'appartiens et tu ne dois rien vouloir ; c'est ton père qui est le maître et ton devoir est d'obéir. Les choses sont ainsi depuis toujours » ; plus loin, elle insiste : « tais-toi, tais-toi ! Je ne suis rien, tu le sais bien, je ne suis rien. C'est ton père qui décide ; auprès de lui, nous ne sommes rien ni toi ni moi »* (Badian, 1963, pp.71-72). Toutes ces situations montrent que des fois, les femmes peuvent constituer elles-mêmes par leur résignation, les agents actifs de leur propre dévalorisation. (ADJIBODOU 2012).

-Reproduction des normes de violence et impact sur la santé mentale :

La violence exercée par les parents sur les femmes et les filles font de cette pratique un modèle pour les enfants, les parents eux-mêmes étant le modèle de comportement social. Les enfants

témoins de la violence l'intériorisent d'abord et ensuite dans leurs futurs rapports sociaux (famille et société) la reproduisent ou l'acceptent. *(Manuel de référence prise en charge des VSBG, P 45).*

Herman psychiatre et pionnière dans l'étude de l'impact psychologique des VBG en particulier la violence domestique et les agressions sexuelles a contribué grandement à comprendre la manière dont ces formes de violence affectent la santé mentale des survivantes. Dans son ouvrage *''Trauma and Recovery : The Aftermath of Violence-Fom Domestic Abuse to Political Terror''* (2015, 2e édition) elle a développé le concept de syndrome de stress post-traumatique complexe, une forme avancée de stress post-traumatique qui peut se développer chez les survivantes de violences graves et prolongées. Elle a identifié les caractéristiques de ce syndrome y compris la dissociation, la répétition des traumatismes et les troubles de l'attachement. Ses travaux ont mis en évidence comment les survivantes des VBG développent des mécanismes de survie et d'adaptation pour faire face à ces violences. Elle a souligné l'importance de comprendre ces mécanismes de survie et de ne pas les pathologiser. Les victimes ressentent donc de la gêne, de la honte suite à certaines formes de violences. Selon elle les professionnels de la santé mentale et les aidant doivent pouvoir reconnaître la réalité des traumatismes vécus par les survivantes afin de leur fournir un soutien sensible et adapté à travers la mise en place de thérapies centrées sur le traumatisme et la réparation des liens brisées.

-Cadre législatif au Bénin :

Le Bénin à l'instar de plusieurs pays d'Afrique mène depuis quelques années des interventions en faveur de la lutte contre les violences basées sur le genre. La Loi N°2011-26 du 9 janvier 2012 portant prévention et répression des violences faites aux femmes établit à l'issue de la première étude d'envergure nationale sur l'état des lieux de la situation des violences faites aux femmes et aux filles réalisées en 2009 est l'un des engagements politiques majeurs dans la lutte contre les VBG. La persistance du phénomène a conduit au renforcement du cadre législatif national par la loi N°2021 - 11 du 20 décembre 2021 portant dispositions spéciales de répression des infractions commises à raison du sexe des personnes et de protection de la femme en République du Bénin.

-Education et sensibilisation :

L'Etre humain est généralement le fruit de son éducation. A travers celle-ci, lui sont inculquées les valeurs, les normes et institutions sociales ainsi que les croyances religieuses. *<<L'analphabétisme, découlant de la non-scolarisation ou de son interruption, est un facteur aggravant de violence. Il empêche la femme d'accéder à certaines informations, dont ses droits, à certaines cultures pouvant favoriser son épanouissement, à certains services pouvant préserver ou améliorer sa santé, etc>>. (Manuel de référence prise en charge des VSBG, P 46)*

Par ailleurs du fait d'une faible sensibilisation de la part des structures en charges de la lutte contre les VBG :*<< Beaucoup de victimes ignorent aussi l'existence des structures de lutte contre la violence et, en conséquence, ne savent pas à quel sein se vouer. Cette situation s'aggrave quand on va des zones urbaines vers les rurales.>>*. Neanmoins, la Coalition des Organisations de la Société Civile pour le Monitoring de la CEDEAO : cette coalition d'organisations béninoises de la société civile travaille activement sur la prévention des VBG, plaidant pour des réformes législatives et des programmes de sensibilisation. Au Bénin, des groupes communautaires et des ONG locales, tels que l'Association Béninoise pour le Bien-Être Familial (ABBEF), mènent des actions pour sensibiliser et aider les victimes. Les médias béninois jouent un rôle important dans la sensibilisation aux VBG. Ils couvrent souvent des cas de VBG, contribuant ainsi à la sensibilisation et à l'ouverture du dialogue sur cette question. Des campagnes de sensibilisation aux VBG, telles que celles menées par les médias locaux en collaboration avec des organisations de la société civile, ont contribué à sensibiliser la population aux VBG.

L'analyse des travaux précédemment cités suggère que les normes culturelles et sociales qui tolèrent ou perpétuent les inégalités de genre sont l'un des principaux freins. Ces normes peuvent normaliser la violence ou empêcher les victimes de signaler les abus et empêcher certains groupes ou individus d'adhérer aux changements nécessaires pour lutter contre la violence basée sur le genre en raison de préjugés ou d'intérêts personnels. Par ailleurs les VBG impliquent des facteurs psychologiques touchant en particulier les femmes et les enfants qui expliquent sa genèse, sa prévalence, sa persistance et pourraient offrir des pistes pour son éradication.

Notamment la stigmatisation sociale des victimes qui peut les empêcher de signaler les violences ou de chercher de l'aide par peur de représailles ou de jugement. En outre le manque de sensibilisation au sujet des violences basées sur le genre et l'insuffisances des ressources allouées à la prévention et au soutien des victimes peuvent entraver la reconnaissance des signes de violence; la compréhension de ses conséquences et limiter l'efficacité des programmes de lutte contre la violence basée sur le genre.

B. Clarification conceptuelle :

Pour une compréhension aisée de notre travail nous avons jugé nécessaire de définir les concepts suivants : obstacle ; lutte ; violence ; genre et de donner une explication beaucoup plus explicite des violences basées sur le genre.

- **Obstacle :**

Selon le dictionnaire Larousse (2007) :

"Obstacle : Ce qui s'oppose à l'action, au passage, à l'avancement de quelqu'un ou de quelque chose ; ce qui empêche d'atteindre un but."

Cette définition souligne l'aspect contraignant des obstacles, qui peuvent constituer des barrages physiques, des difficultés pratiques ou des défis intellectuels, et qui rendent difficile ou impossible la réalisation d'un objectif ou d'une action.

- **Lutte :**

Selon le dictionnaire Larousse (2007) :

"Lutte : Action de lutter, de se battre pour ou contre quelque chose ou quelqu'un ; combat, combativité."

Cette définition met en avant le concept d'action de se battre, de s'opposer ou de résister à quelque chose ou à quelqu'un. La lutte implique un effort délibéré pour atteindre un objectif ou pour contrer une force contraire.

- **Violence :**

La violence est un phénomène complexe multi-contextuel, multidimensionnel et polysémique. Pour Chesnais (1981, p.21) *« La violence n'est pas une, mais multiple. Mouvante, souvent insaisissable, toujours changeante, elle désigne - suivant les lieux, les époques, les circonstances, voire les milieux - des réalités très différentes. Vouloir l'enfermer dans une définition fixe et simple, c'est s'exposer à la réduire et à mal comprendre l'évolution de sa spécificité historique. »* Toutefois, il faut la définir pour s'accorder sur son usage. La définition retenue dans cette étude est celle de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) car elle facilite son évaluation. Selon elle, on entend par violence : *« La menace ou l'utilisation intentionnelle de la force physique ou du pouvoir contre soi-même, contre autrui ou contre un groupe ou une communauté qui entraîne ou risque fortement d'entraîner un traumatisme, un décès, des dommages psychologiques, un mal-développement ou des privations. »* (OMS, 2002, p.29).

- **Genre :**

La Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (Convention d'Istanbul) est le premier instrument international de défense des droits humains à donner une définition du terme genre. À son article 3, le terme *« genre »* est défini comme *« les rôles, les comportements, les activités et les attributions socialement construits qu'une société donnée considère comme appropriés pour les femmes et les hommes »*. Dans le même ordre d'idée, l'OMS, définit ce terme en ce sens : *« Par genre, on entend les rôles, comportements, activités, fonctions et chances qu'une société, selon la représentation qu'elle s'en fait, considère comme adéquats pour les hommes et les femmes, les garçons et les filles et les personnes qui n'ont pas une identité binaire. Le genre est également défini par les relations entre personnes et peut refléter la répartition du pouvoir dans ces relations. Il ne s'agit pas d'une notion fixe, elle change avec le temps et selon le lieu. Les personnes ou les groupes qui ne se conforment pas aux normes (y compris aux modèles de masculinité et de féminité), aux rôles, aux responsabilités ou aux relations définis d'après le genre sont souvent en butte à la stigmatisation, à des pratiques discriminatoires ou à l'exclusion sociale, qui toutes peuvent nuire à la santé. Le genre a un lien avec le sexe biologique (masculin ou féminin), mais il est distinct de lui. »*.

- **Violence basée sur le genre :**

Selon l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN), la VBG fait référence à tout préjudice contre la volonté d'une personne en fonction de son genre (UICN, 2018). Il s'agit de tout acte violent, y compris la menace, la coercition et le potentiel de violence, perpétré contre la volonté d'une personne et *« fondé sur des normes de genre et une dynamique de pouvoir inégale »* (UNHCR10 USA). Selon la Déclaration des Nations Unies, la violence basée sur le genre est fondée sur un déséquilibre des pouvoirs et exercée dans l'intention d'humilier et de faire naître chez une personne ou un groupe de personnes un sentiment d'infériorité et/ou de subordination. C'est un grave problème de santé d'envergure internationale qui remet en cause les fondamentaux des Droits de l'Homme et les principes d'égalité des sexes. Elle constitue aussi une menace pour la paix durable et la dignité humaine. Ainsi, les États membres des Nations Unies, reconnaissant que les situations de crise exacerbent le risque de VBG en particulier pour les femmes et les adolescentes, sont appelés à agir rapidement pour mettre un terme aux VBG dans les situations d'urgence. Cette forme de violence est profondément enracinée dans les structures, normes et valeurs sociales et culturelles qui régissent la société, et est souvent entretenue par une culture de déni et de silence. Elle touche pour la plupart du temps les femmes que ce soit dans les sphères publiques que privées. Les différentes études ont mentionné qu'une femme sur trois subira des VBG à un moment donné de sa vie, mais ces estimations sont sans doute modestes, en raison de la sous-déclaration généralisée et, dans de nombreux pays, la proportion de femmes victimes de violence est beaucoup plus élevée (World Bank, 2019). Ainsi, pendant longtemps, cette violence a été considérée comme une violence faite aux femmes qui se définit selon la Déclaration des Nations Unies sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes (1993), comme : *« tous actes de violence dirigés contre le sexe féminin, et causant ou pouvant causer aux femmes un préjudice ou des souffrances physiques, sexuelles ou psychologiques, y compris la menace de tels actes, la contrainte ou la privation arbitraire de liberté, que ce soit dans la vie publique ou dans la vie privée. »* Cette définition est reprise aux termes de la loi 2011-26 du 9 janvier 2012 portant prévention et répression des violences faites aux femmes en République du Bénin à son article 2. Aucun texte de loi au Bénin ne mentionne la définition de la violence basée sur le genre. Par conséquent, il est entendu dans cette étude, à partir des définitions susmentionnées, par violence basée sur le genre, en abrégé VBG, une

violence perpétrée à l'endroit de quelqu'un en fonction de son genre et non de son sexe. Autrement dit, c'est une violence faite en tenant compte de la considération des rôles, comportements, activités, fonctions et chances qu'une société considère comme adéquats pour les hommes et les femmes, les garçons et les filles et les personnes qui n'ont pas une identité binaire.

- **Classification des violences basée sur le genre :**

Les terminologies de formes et de types de violences sont fréquemment utilisées lorsqu'on parle de classification (ou de catégorisation) des violences. Mais l'usage qu'on en fait porte à confusion au point de prendre les deux termes, *"types de violences"* et *"formes de violences"*, comme synonymes. Pourtant, il existe une différence entre ces deux termes. Au nombre des ouvrages consultés pour la présente étude, seul le rapport de l'OMS sur la santé et les violences a fait une démarcation claire de ces termes. En se référant donc à l'OMS (2002), on peut retenir deux classifications des violences : la classification selon les situations et les caractéristiques des auteurs nommée type de violences et la classification selon la nature des actes nommée forme de violences.

❖ **Classification des violences selon les situations et caractéristiques des auteurs :**

Si on considère les situations et les caractéristiques de ceux qui commettent des actes violents, on peut retenir trois grands types à savoir : violence auto-infligée, violence interpersonnelle et violence collective.

-Violence auto-infligée :

C'est la violence qu'une personne s'inflige à elle-même (auto-infligée). Elle se subdivise en comportements suicidaires et sévices auto-infligés. Par ailleurs, ces derniers comprennent des actes tels que l'automutilation.

-Violence interpersonnelle :

La violence interpersonnelle concerne les interactions (entre deux ou plusieurs personnes) au cours desquelles sont commis des actes violents, qu'il s'agisse de contextes privés, comme la famille, ou de contextes sociaux, comme la rue, les institutions, les écoles, le travail, etc. La violence interpersonnelle se divise en deux catégories : la violence familiale et à l'égard d'un

partenaire intime et la violence communautaire ou entre des personnes qui ne sont pas apparentées ou qui peuvent ne pas se connaître.

-Violence collective :

Il s'agit de violence perpétrée par des groupes de personnes plus nombreux ou par des Etats. Ce sont des formes organisées de violence qui évoquent moins l'aspect du nombre de personnes impliquées que celui de la structure à travers laquelle elle s'exprime. Dans ce sens, on distinguera la violence commise par des groupes organisés.

❖ **Classification des violences selon la nature des actes :**

En considérant la nature des actes violents, on distingue cinq aspects importants à savoir : violences psychologiques et verbales, violences physiques, violences sexuelles, violences économiques et les pratiques traditionnelles néfastes. Ces différentes formes de violences sont définies dans la loi 2011-26 du 9 janvier 2012 portant prévention et répression des violences faites aux femmes en République du Bénin à son article 3.

-Violence psychologique ou morale :

Le fait de soumettre toute personne à des agissements ou paroles répétés ayant pour objet ou pour effet une dégradation des conditions de vie susceptibles de porter atteinte à ses droits et à sa dignité, d'altérer sa santé physique ou mentale ou de compromettre ses projets ou son avenir. C'est aussi un acte ou une négligence portant préjudice à la stabilité psychologique, un abandon, une inattention réitérée, une jalousie excessive, des insultes et humiliations, une dévalorisation, une marginalisation, un manque d'affection, une indifférence, l'infidélité, des comparaisons destructives, le rejet, la restriction de l'autodétermination et des menaces ; autant de situations pouvant amener la victime à sombrer dans la dépression, à s'isoler, à perdre l'estime de soi, voire à se suicider.

-Violence physique :

Tout type d'acte entraînant un dommage non accidentel, moyennant le recours à la force physique ou à tout type d'arme ou d'objet pouvant provoquer ou non des lésions internes, externes ou les deux à la fois.

-Violence sexuelle :

Tout acte ayant pour effet de dégrader ou d'entrainer un dommage pour le corps et/ou la sexualité de la victime et qui, par conséquent, porte atteinte à sa liberté, à sa dignité et à son intégrité physique. C'est l'expression d'un abus de pouvoir dicté par la suprématie de l'homme sur la femme qui est ainsi dénigrée et traitée comme un objet ; toutes autres formes similaires qui nuisent ou portent atteinte à la dignité, à l'intégrité ou à la liberté des femmes.

-Violence économique :

Le fait d'user de ses moyens pour ralentir ou empêcher l'épanouissement économique ou financier de toute personne, ou le fait d'empêcher toute personne de jouir de ses droits socio-économiques.

-Violence conjugale :

La violence conjugale est aussi appelée violence entre partenaires intimes. D'après l'OMS (2002), la violence entre partenaires intimes englobe tout comportement au sein d'une relation intime qui cause un préjudice ou des souffrances physiques, psychologiques ou sexuelles aux personnes qui en font parties (OMS, 2002). La violence exercée par un partenaire intime est l'une des formes les plus courantes de violence à l'égard des femmes ; elle englobe les sévices physiques et sexuels, la maltraitance psychologique et les comportements tyranniques et dominateurs des partenaires intimes. Les formes de violence entre partenaires intimes sont, entre autres : les actes d'agression physique, comme des gifles, des coups de poing, des coups de pied et des volées de coups ; la violence sexuelle, notamment des rapports sexuels forcés et d'autres formes de coercition sexuelle ; la violence émotionnelle (psychologique), comme des insultes, le rabaissement, l'humiliation constante, des actes d'intimidation (par ex., destruction d'objets), des menaces de sévices, des menaces de retrait des enfants ; les comportements tyranniques et dominateurs, comme ceux consistant à isoler une personne de sa famille et de ses amis ; à surveiller ses faits et gestes ; et à limiter son accès aux ressources financières, à l'emploi, à l'éducation ou aux soins médicaux.

-Violence faites aux femmes et aux filles :

Selon la déclaration adoptée par les Nations Unis en 1993, les violences faites aux femmes et aux filles sont des actes dirigés contre la femme qui lui causent ou peuvent lui causer un dommage ou des souffrances physiques, sexuelles ou morales. La femme subit ces actes ou la menace de ces actes dans la vie privée (au domicile familial) ou dans la vie publique (au bureau, à l'atelier, au marché, dans les établissements scolaires ou universitaires). Les violences faites aux femmes c'est aussi tout acte exercé sur les femmes et les enfants contre leur volonté et qui leur porte préjudice ou dommage, ou toutes les maltraitances et injures faites aux femmes et aux enfants.

-Pratiques traditionnelles préjudiciables aux femmes :

Actes tirés des usages et coutumes qui portent atteinte à la femme. Il s'agit notamment : des interdits alimentaires en cas de grossesse ou d'accouchement, du gavage qui consiste à nourrir exagérément les filles mineures en vue de les rendre physiquement aptes au mariage, des rites de veuvage dégradants dont le lévirat, des atteintes à la liberté de mouvement de la femme, des pressions sur la femme par le biais des enfants, etc… En outre, les cas de mariage d'enfants et de mutilations génitales féminines persistent au Bénin.

-Violence patrimoniale :

Tout acte ou négligence affectant la survie de la victime et consistant à transformer, soustraire, détruire, retenir ou détourner des objets, documents personnels, biens et valeurs, droits patrimoniaux ou ressources économiques destinées à couvrir ses besoins et pouvant s'étendre aux dommages causés aux biens communs ou propres à la victime. Parmi ces formes de violence, les textes de loi béninois n'ont pas défini la violence en ligne.

- **Autre forme de violence : la violence en ligne (cyberviolence) :**

La notion de *« cyberharcèlement »* (en anglais cyberbullying) est au départ le vocabulaire employé pour désigner les violences en ligne. Il se définit comme *« un acte agressif, intentionnel perpétré par un individu ou un groupe d'individus au moyen de formes de communication électroniques, de façon répétée à l'encontre d'une victime qui ne peut facilement se défendre seule »* (Smith et al., 2008).

L'utilisation de cette terminologie est restrictive pour rendre compte de manière générique chaque forme de violence commise sur Internet. Ainsi, Blaya propose d'utiliser le concept de *« cyberviolence »*, qui désigne les agressions et les victimisations, au moyen d'outils de communication électroniques, n'ayant pas nécessairement un caractère répétitif et ne s'inscrivant pas forcément dans la durée (Maciloti, 2019). La cyberviolence, précise-t-elle, *« comprend le cyberharcèlement, mais peut aussi consister en un échange mutuel de messages désagréables, menaces, insultes entre deux ou plusieurs individus sans qu'il y ait déséquilibre de pouvoir. Il peut s'agir d'agressions à caractère relationnel telles que le dénigrement de la victime, l'ostracisme, la recherche de briser ses relations sociales au moyen de rumeurs, ou en générant des conflits en ligne »* (Blaya, 2015, 71).

Elle est entendue dans la présente étude comme :*« tout comportement sur Internet qui contrevient aux normes, aux valeurs et aux droits défendus par une société ou qui accroît les risques qu'une atteinte soit portée à l'encontre desdits normes, valeurs et droits »* (Lavoie, Fortin et Ouellet, 2013, cité par Ventéjoux12, 2019).

Malgré ces définitions, les acteurs de prise en charge des VBG ont de difficultés pour harmoniser leur langage sur le terrain notamment en ce qui concerne les indicateurs de violences telles que les travailleurs sociaux (psychologues, assistants sociaux, sociologues, éducateurs spécialisés etc.) l'appréhendent et les différentes infractions contenues dans les textes de lois qui s'utilisent dans le milieu judiciaire et policier.

C. Problématique :

La violence basée sur le genre étant définit comme :<< *tous actes de violence dirigés contre des femmes en tant que telles et causant ou pouvant causer aux femmes un préjudice ou des souffrances physiques, sexuelles ou psychologiques, y compris la menace de tels actes, la contrainte ou la privation arbitraire de liberté, que ce soit dans la vie publique ou dans la vie privée.*>> (Déclaration des Nations Unies sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes) est reconnue comme un des problèmes sociétaux majeurs de notre siècle. Pour promouvoir l'égalité des sexe l'Etat béninois a dès les années 2000 opter pour un renforcement continuel de son arsenal juridique en matière de promotion de l'égalité de genre et de protection des droits des femmes et des filles. Plusieurs études ont également été menées par les autorités compétentes

notamment l'étude nationale sur les violences faites aux femmes et aux filles au Bénin initier et conduit avec l'appui des partenaires techniques et financiers par le ministère en charge des affaires sociales en 2009. Selon les résultats de cette étude, trois types de violence sont fréquemment observés. Il s'agit des violences physiques (74%), celles morales (74%), puis des violences psychologiques (29%) ; les principales victimes étant les femmes et les filles. Les statistiques générées par l'état des lieux sur le phénomène réalisé en 2009 montrent que, la prévalence des violences faites aux femmes au Bénin est effrayante : 69 % des femmes béninoises ont déjà subi un type de violence faite aux femmes ; 86 % des femmes ont subi des violences verbales ou psychologiques contre 76 % de violences physiques ; 44 % des violences sexuelles, et 47 % ont été victimes de traite (CARE, 2009).

Par ailleurs, le rapport de cette étude a été très déterminant dans l'adoption du plan national de lutte contre les violences faites aux femmes et aux filles 2010-2015, évalué et actualisé en 2017, et de la prise de la loi N°2011-26 du 9 janvier 2012 portant prévention et répressions des violences faites aux femmes et aux filles en République du Bénin. L'autre action phare induite par le même rapport d'étude a été l'installation progressive (aujourd'hui généralisée) dans tous les centres de promotion sociale d'un service d'écoute et d'aide juridique aux victimes de violence depuis 2010 puis des Centres Intégrés de Prise en Charge des victimes de VBG. Grâce à ces différents mécanismes institutionnels, l'Etat et les structures parapubliques documentent et suivent la trajectoire des victimes de VBG. Toutefois les textes restent peu appliqués et les statistiques sur le sujet sont peu fiables et ne traduisent pas la réalité de l'ampleur du phénomène. Au Bénin, l'Enquête Démographique et de Santé 2017-2018 a révélé que plus du quart (27%) des femmes de 15-49 ans avaient subi des actes de violence physique depuis l'âge de 15 ans ; 54% des femmes victimes de violences n'en ont jamais parlé à quelqu'un ni recherché de l'aide. (République du Bénin, 2018). Parmi les facteurs liés à cette prévalence, Ou et al. (2021) identifient la résidence rurale, les antécédents familiaux de violence domestique et les attitudes envers la violence conjugale. Des cas de violence conjugale sont observés ces dernières années avec une apparente recrudescence au Bénin bien que des statistiques fiables ne soient pas disponibles, une immersion dans les milieux ruraux témoigne de son existence. Ces violences sont sous-notifiées pour diverses raisons dont notamment la faible dénonciation des auteurs du fait de la sensibilité culturelle du sujet. Elles se manifestent toujours à travers les pressions

communautaires, les pesanteurs socioculturelles et la faible dénonciation expliquant la perpétuation des cas de violences surtout dans certains milieux ruraux notamment dans la commune de Ouidah. Quels sont les mécanismes socioculturels, institutionnels et psychologiques qui perpétuent les violences basées sur le genre, et comment ces obstacles peuvent-ils être surmontés pour favoriser une réelle éradication de ces violences ?

Il devient donc impérieux d'élucider cette question afin de contribuer à l'amélioration des mesures de prévention et les stratégies pour une lutte efficace contre les VBG. C'est ainsi que la présente étude est initiée pour fournir une meilleure compréhension, des facteurs qui contribuent à la perpétuation du phénomène afin d'améliorer les stratégies de lutte contre les VBG dans la commune de Ouidah en particulier. Nous y explorerons les différentes dimensions du problème à travers : l'analyse des normes de genre et des stéréotypes qui contribuent à la tolérance sociale des violences basées sur le genre ; l'exploration des facteurs psychologiques qui influent sur la sous-déclaration des violences et sur la réticence des victimes à chercher de l'aide ; l'étude des failles dans la prise en charge qui limitent la protection des victimes et la répression des agresseurs. Les résultats de cette étude permettront d'élaborer des réponses efficaces et durables pour la prévention, la répression des pratiques inhérentes à ce phénomène la prise en charge et le suivi spécialisé des victimes pour une réintégration psychosociale totale dans une dynamique de promotion des droits humains, de l'égalité des sexes et pour la création d'un environnement sécurisé pour tous, indépendamment de leur genre.

D. Objectifs de recherche :

- **Objectif générale :**

La présente étude, vise de manière générale, à :

Mettre en lumière les obstacles qui entravent la lutte efficace contre la violence basée sur le genre au sein de la commune de Ouidah afin d'élaborer des réponses efficaces et durables pour la prévention, la répression des pratiques inhérentes à ce phénomène, la prise en charge et le suivi spécialisé des victimes.

- **Objectifs spécifiques :**

De façon spécifique il s'agit pour cette étude de :

1/ Analyser les normes de genre et des stéréotypes qui contribuent à la tolérance sociale des violences basées sur le genre.

2/ Explorer les facteurs qui influent sur la sous-déclaration des violences et les facteurs psychologiques liés à la réticence des victimes à chercher de l'aide.

3/ Proposer des mesures et stratégies nouvelles de prévention, de prise en charge et de répression des cas de VBG en partant d'une analyse de celles existantes.

C. Théories et concepts clés :

- **Les métathéories de la psychologie (théorie centrale) :**

Les recherches en psychologie s'effectuent généralement dans le cadre des grandes théories de base qui se place chacune d'un point de vue différent pour expliquer un comportement :

-Métathéorie biologique : cette théorie se concentre sur les facteurs biologiques du comportement et les effets de l'évolution de la génétique. Elle part du principe que comportement et les processus mentaux peuvent être expliqués par la physiologie et l'anatomie humaine.

-Métathéorie psychanalytique : Inspiré des travaux de Freud, il met l'accent sur les influences inconscientes, les conflits internes et les problèmes de développement au cours de la petite enfance pour expliquer les impulsions puériles, les désirs immatures, et autres exigences par rapport à la réalité que nous vivons. Les travaux de Freud ont été complétés par des centaines de théoriciens. Les nouvelles théories sont qualifiées de psychodynamiques, car elles mettent l'accent sur l'interaction dynamique qui a lieu entre les différentes composantes de la personnalité.

-Métathéorie comportementale ou behavioriste : elle met en évidence le rôle des apprentissages dans l'élaboration du comportement.

-Métathéorie cognitive : Met l'accent sur les processus de pensée, les schémas cognitifs et les distorsions cognitives qui orientent et provoquent le comportement. La thérapie cognitivo-comportementale (TCC) découle de cette métathéorie.

-Métathéorie socioculturelle : Intègre des facteurs sociaux, culturels et environnementaux dans l'explication des comportements, soulignant l'impact des relations, des expériences de vie et du contexte social.

- Métathéorie humaniste et existentialiste : cette théorie s'appuie sur le caractère unique de chaque individu et sur notre capacité à faire des choix, dont nous seul portons la responsabilité.

- Métathéorie féministe : cette théorie sur les droits politique, économique et sociaux des femmes et sur l'influence de ses forces sur le comportement des hommes et des femmes. Cette perspective a vu le jour lors du mouvement des femmes dans les années 1960.

- Métathéorie postmoderniste : cette théorie remet en question l'essence même de la science psychologique en revoyant entièrement son approche de la vérité et de l'individu. Les postmodernistes pensent que, pour comprendre la pensée et la raison humaines, il faut prendre en compte les processus sociaux et communautaires qui les sous-tendent.

-Modèle systémique : considère les individus dans le contexte de leurs systèmes familiaux et sociaux, mettant en lumière les interactions et les dynamiques relationnelles.

-Modèle biopsychosocial : Intègre des éléments biologiques, psychologiques et sociaux pour expliquer les comportements. Cette métathéorie encourage une approche holistique de la compréhension de l'individu.

- **L'influence sociale :**

L'influence sociale renvoie au fait qu'une personne amène une autre personne à modifier son comportement, que ce soit au niveau des actes, des pensées, ou sentiments. Dans son sens large, on peut au définir l'influence sociale comme suit : << *L'influence sociale les processus par lesquels les individus et les groupes façonnent, diffusent et modifient leurs modes de pensées et d'actions lors d'interaction sociales réelles ou symboliques.* >>. Dans son ouvrage intitulé *'' La psychologie des foules''* Gustave Le Bon dégage deux influences théoriques contradictoires quant à l'influence sociale. Il s'agit de :

- L'approche qui, insiste l'imitation et les ressemblances entre les gens pour expliquer les phénomènes collectifs et individuels.

- La deuxième approche insiste sur, quant à elle, non plus sur la conformité mais sur les conflits qu'elle traverse.

Le phénomène de l'influence sociale montre à la fois l'emprise que le social exerce sur l'individu et les modifications qu'elle entraîne au niveau du comportement. Voici quelques formes courantes d'influence sociale :

-Conformité : C'est le fait de changer son comportement ou ses opinions pour s'aligner sur les normes sociales ou les attentes du groupe. Des expériences classiques comme celle de Solomon Asch ont illustré la tendance des individus à suivre la majorité même si elle contredit leurs propres perceptions.

-Obéissance : Cela se produit lorsque les personnes se soumettent à l'autorité et exécutent des ordres, même si ceux-ci vont à l'encontre de leurs valeurs personnelles. L'expérience de Stanley Milgram sur l'obéissance à l'autorité est un exemple emblématique.

-Influence minoritaire : Contrairement à la conformité, l'influence minoritaire se produit lorsqu'une petite partie du groupe influence le reste. Cela peut conduire à un changement d'attitude ou de comportement au fil du temps.

-Influence normative : Implique le désir d'appartenir et d'être accepté par un groupe, conduisant souvent à la conformité pour éviter le rejet social.

-Influence informationnelle : Se produit lorsque les individus adoptent les croyances ou les comportements des autres parce qu'ils considèrent ces informations comme correctes ou appropriées.

-Effet de la pensée de groupe : Les membres d'un groupe tendent à adopter des attitudes ou des décisions similaires dans le but de maintenir l'harmonie du groupe, parfois au détriment de la pensée critique.

L'influence sociale est omniprésente dans la vie quotidienne et peut jouer un rôle majeur dans la prise de décision, la formation des attitudes et la dynamique des groupes. La compréhension de ces mécanismes permet de mieux saisir comment les individus interagissent dans des contextes sociaux divers.

- **Identité sociale :**

L'identité sociale fait référence à la manière dont les individus se perçoivent et se définissent en relation avec divers groupes sociaux auxquels ils appartiennent. Cela inclut des dimensions telles que la race, le genre, la classe sociale, la religion, l'orientation sexuelle, l'appartenance ethnique, etc. L'identité sociale joue un rôle crucial dans la manière dont les individus se voient eux-mêmes et interagissent avec le monde qui les entoure. Ses principaux aspects sont :

-Appartenance à des groupes : Les individus font partie de divers groupes sociaux, qu'ils choisissent (comme un club) ou auxquels ils sont assignés (comme une catégorie ethnique). Ces groupes peuvent avoir un impact significatif sur la construction de l'identité sociale.

-Catégorisation sociale : Les individus ont tendance à catégoriser le monde social en fonction de critères comme la similitude et la différence. Ces catégorisations influencent la manière dont nous nous percevons et percevons les autres.

-Identification : L'identification se produit lorsque les individus associent leur estime de soi et leur image personnelle aux caractéristiques de leur groupe d'appartenance. Cela peut influencer les attitudes et les comportements.

-Comparaison sociale : Les individus ont souvent recours à la comparaison sociale, évaluant leur propre groupe par rapport à d'autres. Cela peut influencer le sentiment d'appartenance et la valorisation de son propre groupe.

-Cohésion de groupe : L'identité sociale peut renforcer le sentiment de cohésion à l'intérieur d'un groupe, générant un fort sentiment d'appartenance et de solidarité.

L'identité sociale induit divers effets chez l'individu notamment :

-Estime de soi : Une identité sociale positive peut contribuer à une estime de soi élevée, tandis que des expériences négatives liées à l'appartenance à un groupe peuvent affecter la confiance en soi.

-Comportement intergroupe : L'identité sociale peut influencer la manière dont les individus se comportent envers les membres de leur propre groupe et envers ceux d'autres groupes.

-Conflits intergroupes : Les conflits peuvent émerger lorsque les identités sociales entrent en conflit, alimentant des tensions entre différents groupes sociaux.

-Changement d'identité : Les transitions de vie, les expériences, ou les événements peuvent influencer la manière dont une personne perçoit son identité sociale au fil du temps.

La compréhension de l'identité sociale est cruciale pour aborder les enjeux liés à la diversité, la discrimination et les dynamiques intergroupes. Elle permet également de mieux comprendre la complexité des individus dans un contexte social.

- **Préjugés et stéréotypes sociaux :**

Les préjugés et les stéréotypes sociaux sont des processus cognitifs qui influencent la manière dont nous percevons et interagissons avec les autres, souvent basés sur des caractéristiques comme la race, le genre, la religion, l'âge, ou d'autres attributs.

-Préjugés : Les préjugés sont des attitudes généralement négatives ou positives envers un groupe particulier de personnes, souvent basées sur des généralisations simplifiées. Un préjugé courant est le racisme, où des idées préconçues et négatives sont associées à des groupes raciaux spécifiques. Les préjugés peuvent découler de l'éducation, de l'expérience, de la culture, et peuvent être renforcés par des facteurs sociaux.

-Stéréotypes : Terme crée par Lippmann (1922), est une manière de penser par clichés. Les stéréotypes sont des croyances simplifiées ou généralisées sur les caractéristiques présumées d'un groupe de personnes, pouvant être basées sur des traits physiques, culturels, ou sociaux. Un stéréotype courant est celui associant les femmes à des caractéristiques telles que l'empathie et les hommes à la force physique. Les stéréotypes peuvent émerger de la nécessité cognitive de simplifier la compréhension du monde, mais ils peuvent aussi être perpétués par des médias, des traditions, et des interactions sociales.

Les préjugés et les stéréotypes peuvent entraîner la discrimination, la marginalisation, et contribuer aux inégalités sociales. Ils peuvent influencer la perception de soi et des autres, contribuant à la création de barrières intergroupes. Si le stéréotype se caractérise par son

uniformité, le préjugé a un caractère d'appréciation plus vaste qui intègre un ensemble de stéréotypes divers, relatifs à la race, au sexe, à la religion ou à une classe sociale donnée.

Comprendre ces processus cognitifs et travailler activement à les atténuer sont des aspects clés pour promouvoir la tolérance, l'inclusion et l'égalité dans la société.

- **La théorie des besoins selon Abraham Maslow :**

La théorie des besoins d'Abraham Maslow, souvent représentée sous la forme d'une pyramide appelée la *"hiérarchie des besoins"* qui explique la motivation humaine et le développement personnel en identifiant une série de besoins fondamentaux. Voici les cinq niveaux de la hiérarchie, du plus bas au plus élevé :

-Besoins physiologiques : Ce niveau englobe les besoins de base nécessaires à la survie, tels que la nourriture, l'eau, le sommeil et l'abri. Ces besoins doivent être satisfaits avant que d'autres préoccupations puissent émerger.

-Besoin de sécurité : Une fois que les besoins physiologiques sont comblés, l'individu recherche la stabilité et la sécurité. Cela inclut la sécurité physique, financière, la santé et la sûreté.

-Besoin d'appartenance et d'amour : À ce stade, les besoins sociaux deviennent prioritaires. Les individus cherchent l'appartenance, l'amour, l'amitié, et le sentiment d'être accepté au sein de groupes sociaux.

-Besoin d'estime : Une fois que les besoins sociaux sont satisfaits, l'attention se tourne vers la reconnaissance et l'estime de soi. Cela inclut le respect des autres, la confiance en soi, la compétence, et la réalisation personnelle.

-Besoin d'accomplissement de soi : Au sommet de la hiérarchie, Maslow place le besoin d'accomplissement de soi. Cela implique la réalisation du potentiel individuel, la poursuite de la créativité, de la croissance personnelle et de la contribution à la société.

Selon Maslow, une fois qu'un niveau de besoin est satisfait, l'individu est motivé à atteindre le niveau suivant. Cette théorie suggère que les besoins plus élevés émergent lorsque les besoins inférieurs sont comblés. Cependant, la pertinence et l'application de cette théorie ont été

discutées, et certains critiques soulignent que la hiérarchie des besoins peut varier d'une culture à l'autre.

• Les mécanismes de défense :

La théorie des mécanismes de défense en psychologie explore les stratégies mentales que les individus utilisent inconsciemment pour faire face à l'anxiété et protéger leur ego. Développée par Sigmund Freud, cette théorie suggère que ces mécanismes servent à atténuer le stress émotionnel. Exemples courants incluent la projection (attribuer ses propres sentiments à autrui) et la rationalisation (justifier des comportements irrationnels). Ces mécanismes agissent souvent de manière automatique, offrant une protection psychologique contre des émotions difficiles à gérer. Il s'agit de :

-Refoulement : Consiste à refouler des pensées ou des souvenirs inconfortables dans l'inconscient pour éviter l'anxiété associée.

-Projection : Implique d'attribuer ses propres sentiments, pensées ou traits indésirables à quelqu'un d'autre, souvent pour éviter de les reconnaître en soi-même.

-Déni : Refuser la réalité d'une situation pour éviter l'anxiété. Cela peut être un mécanisme temporaire mais peut interférer avec la résolution de problèmes.

-Répression : Similaire au refoulement, mais concerne l'oubli volontaire ou involontaire de souvenirs douloureux.

-Rationalisation : Inventer des explications logiques pour justifier des comportements irrationnels, souvent pour maintenir l'estime de soi.

-Formation réactionnelle : Adopter un comportement opposé à ses véritables sentiments pour masquer des émotions inacceptables.

-Isolement émotionnel : Séparer les émotions de la situation réelle pour éviter l'inconfort émotionnel.

-Sublimation : Transformer des impulsions inacceptables en activités socialement acceptables et productives.

Ces mécanismes de défense peuvent varier d'une personne à l'autre et sont souvent utilisés de manière automatique, sans conscience immédiate. Ils jouent un rôle crucial dans la psychologie humaine en aidant à maintenir l'équilibre émotionnel face à des défis psychologiques.

- **Orientation de la communication dans la pratique psychologique :**

Développé par Carl Rogers, durant les années 40, ce modèle place une confiance dans les capacités de l'individu à résoudre ses problèmes. La relation d'aide psychologique est ainsi définie, comme *« une relation permissive, structurée de manière précise, qui permet au client d'acquérir une compréhension de lui-même à un degré qui le rend capable de progresser à la lumière de sa nouvelle orientation (…) Toutes les techniques utilisées doivent avoir pour but de développer cette relation libre et permissive, cette compréhension de soins dans l'entretien d'aide et cette orientation vers la libre initiative de l'action »*. Selon la conception rogérienne, la relation d'aide consiste à offrir au client les possibilités d'une compréhension de soi par une nouvelle perception et une acceptation de soi. L'aidant facilite l'expression et la reconnaissance des sentiments négatifs et positifs de l'aidé, sans chercher à l'influencer, en lui manifestant un intérêt authentique.

L'aidant selon Rogers, favorise cette progression en adoptant certaines attitudes ou qualités fondamentales qui sont :

- l'acceptation : appelée aussi considération positive inconditionnelle, elle désigne la capacité d'un individu d'accepter et de respecter tout ce qu'une personne exprime (honte, culpabilité, dévalorisation de soi…) sans lui porter ni jugement, ni évaluation d'ordre moral.

-l'authenticité : appelé aussi congruence, elle désigne « la capacité d'une personne d'être ce qu'elle est, de jouer les rôles qui lui conviennent, à sa façon, sans façade ni prétention ».

-l'empathie : la compréhension empathique consiste en la représentation correcte du cadre de référence d'autrui (…) elle suppose que la personne peut percevoir une situation et éprouver un sentiment, comme si elle était l'autre, sans jamais oublier qu'il s'agit bel et bien de l'expérience de l'autre ».

Ceci veut dire que si l'aidant manifeste de l'authenticité, une compréhension empathique adéquate et une considération positive inconditionnelle et que le client perçoit ces attitudes, il accomplira un changement bénéfique, en cheminant vers l'actualisation des soi et en surmontant les restrictions qu'il a intériorisées. Dans la relation d'aide centrée sur la personne, l'expérience présente est importante et fournit les ressources pour la croissance personnelle du client et favorise le changement. L'aidant assume le rôle de facilitateur et aide le client à établir et à attacher une signification à son expérience intérieure. Toute expression qui est de nature à être interprétée comme une évaluation doit être évitée par l'aidant, comme les questions interrogatoires ou exploratoires et les descriptions du client. L'approche centrée sur la personne nourrit une relation une relation qui inclut la chaleur, la sympathie de la part du conseiller, sentiments exprimés librement et influencés par un climat permissif caractérisé par l'absence de coercition ou de pression. Dans sa relation avec le client, l'aidant est considéré comme un facilitateur et le client est *« l'autre »*. Un important postulat de base de cette approche, est d'une part, que tout individu est animé d'une tendance inhérente à développer toutes ses potentialités de manière à favoriser sa conservation et son enrichissement et d'autre part, tout individu possède, potentiellement, la compétence nécessaire à la solution de ses problèmes ou encore *« la capacité inhérente de s'orienter, de se diriger, de se contrôler »* bref, de modifier par lui-même son système de valeurs en fonction de son expérience propre. Le modèle rogérien est indéniablement une référence en matière de counseling. C'est un modèle essentiellement non-directif. Le rôle de l'aidant ou du conseiller est un rôle de facilitateur, qui aide la consultante à faire *« un choix informé »* pour se sortir d'une situation difficile. Elle en est capable, selon Rogers, parce qu'elle dispose *« d'une tendance inhérente à développer toutes ces potentialités »* et *« d'une capacité inhérente de s'orienter, de se diriger et de se contrôler »*. Le mérite de ce modèle est également important, du fait qu'il met l'accent sur les attitudes que doit adopter le conseiller envers ses consultant(e)s. Il doit être congruent, authentique, manifestant une considération positive inconditionnelle envers ses clients.

D. Hypothèses de recherche :

1/ Les normes de genre et les stéréotypes socioculturels ont un impact significatif sur la tolérance sociale des violences basées sur le genre, et une remise en cause de ces normes contribuera à leur réduction.

2/ La minimisation des violences basées sur le genre ; la stigmatisation des survivant(es) et la détresse psychologique induisent une faible dénonciation des violences basées sur le genre.

3/ Une réforme des mesures et stratégies existantes de prévention, de prise en charge et de répression des auteurs peut jouer un rôle crucial dans la réduction des violences basées sur le genre.

E. Intérêt de la recherche :

L'intérêt de cette recherche est multiple. Tout d'abord, elle a un intérêt social majeur en contribuant à la protection des droits humains fondamentaux, en particulier ceux des femmes et des minorités de genre. Elle vise à promouvoir l'égalité, la sécurité et la dignité pour tous, indépendamment de leur genre, en contribuant à l'éradication des violences basées sur le genre. Cela peut conduire à des réformes législatives et à des initiatives de sensibilisation plus efficaces, contribuant ainsi à réduire ces violences. De plus, elle présente un intérêt pour les décideurs politiques, les organisations non gouvernementales et les professionnels de la santé mentale. Les recommandations découlant de cette recherche peuvent influencer les politiques publiques et les programmes de prévention des violences basées sur le genre. Comprendre les freins à la lutte contre les violences basées sur le genre est essentiel pour améliorer la santé mentale et émotionnelle des victimes. En identifiant ces obstacles, nous pouvons développer des interventions spécifiques pour aider les survivantes à surmonter les traumatismes et à reconstruire leur bien-être psychologique. Par ailleurs les résultats de la recherche peuvent être utilisés pour sensibiliser le grand public aux défis et aux conséquences des violences basées sur le genre. Une sensibilisation accrue est un premier pas crucial vers un changement sociétal plus profond. Enfin, cette recherche a un intérêt académique en enrichissant la compréhension des mécanismes sous-jacents à la persistance des violences basées sur le genre, ce qui peut ouvrir la voie à de nouvelles perspectives de recherche et à des avancées dans le domaine de l'étude des violences liée au genre.

II. Approche méthodologique adoptée :

L'objectif visé dans cette partie de l'étude est de présenter la nature de la recherche, les groupes cibles, l'échantillon et les techniques d'échantillonnage, les techniques et les outils de collecte de données, les techniques de traitement et d'analyse des données, l'aspect éthique de la recherche et les difficultés éprouvés.

A. Nature de la recherche :

En raison de la particularité de notre thème de recherche, les objectifs visés et les hypothèses à vérifier nous avons privilégier une recherche à la fois quantitative et qualitative (mixte) afin d'avoir une compréhension holistique du problème de recherche. Cette approche holistique est essentielle pour aborder le thème des freins à la lutte contre les violences basées sur le genre car elle permet d'appréhender les VBG comme un phénomène multidimensionnel, tenant compte des facteurs individuels, communautaires et structurels. Les dimensions quantitatives et qualitatives permettent de comprendre les aspects à la fois quantifiables et ceux qui sont plus subjectifs et culturellement ancrés.

B. Groupes cibles :

La population cible de cette étude a été identifier selon une approche genre quantitativement et qualitativement représentative. Plus spécifiquement les principales cibles de cette étude sont :

- Les personnes de trois ans ou plus des deux sexes vivant dans la commune de Ouidah
- Les personnes de trois ans ou plus survivant(e)s de VBG
- Les personnes de trois ans ou plus identifiés comme agresseurs dans certains cas de VBG
- Des parents ou proche des survivant(e)s de VBG
- Les personnes issues des minorités de genre (handicapés, LGBTQ+)
- Les responsables en charge de la protection sociale (Chef CPS, ONG, cellule d'écoute des survivant(e)s VBG, points focaux VBG etc…)
- Des leaders religieux (chrétiens, musulmans, animistes etc…)

• Critères d'inclusion des populations à l'étude :

- Être âgé de trois ans ou plus au moment de l'enquête
- Être disponible pour l'interview

- Consentir volontairement à participer à l'interview
- Être en possession de ses aptitudes mentales

C. Echantillon et technique d'échantillonnage :

<< La technique d'échantillonnage consiste à cibler un échantillon sur lequel devra porter un test empirique. Un échantillon est un sous-ensemble d'une population mère. La population mère correspond à l'ensemble de tous les individus d'une population qui ont des caractéristiques précises en relation avec les objectifs de l'étude >> Mayer et Quellet (1991). Dans le cadre de notre recherche afin d'obtenir des résultats statistiquement significatifs, nous avons prélevé au hasard et de façon indépendante un échantillon **n** dont la taille a été fixé à **n**=129 personnes de l'ensemble de la population mère de **N** éléments représentant la population de la commune de Ouidah estimée selon le dernier recensement RGPH 4 de 2013 à 162034 habitants.

D. Techniques et outils de collecte de données :

• Recherche documentaire :

La recherche documentaire a été une étape cruciale qui nous a permis d'établir la base conceptuelle et théorique de notre étude. Dans ce cadre nous avons procéder à l'identification et l'analyse d'information dans des sources documentaires telles que des livres, des articles de revues, des rapports de thèses relatifs à notre sujet, des cours reçus tout le long de notre formation en psychologie. Cela nous a permis d'obtenir des informations pertinentes et fiables en rapport avec les VBG.

• Questionnaire :

<< L'art d'interroger n'est pas si facile qu'on pense. C'est bien plus l'art des maîtres que des disciples ; il faut avoir déjà beaucoup appris de choses pour savoir demander ce qu'on ne sait pas. >> Rousseau

Un questionnaire est un instrument de collecte de données structuré, qui comprend une série de questions posées à des individus ou à des groupes. Notre objectif étant de recueillir des données quantitatives de manière standardisée et reproductible sur les VBG, nous avons conçu un questionnaire structuré en quatre parties à l'endroit des personnes de trois ans ou plus des deux sexes vivant dans la commune de Ouidah.

- **Guide d'entretien :**

Le guide d'entretien est un document qui sert de cadre structuré pour guider la discussion et s'assurer que des thèmes spécifiques sont aborder de manière cohérente. Elle regroupe << *l'ensemble des questions à poser ou des thèmes à aborder lors d'une entrevue*>> C. Gaspard 2019. Nous avons utilisé deux guides d'entretien à caractère semi-directif l'un à l'endroit des personnes de trois ans ou plus survivant(e)s de VBG vivant dans la commune de Ouidah et l'autre destinés aux responsables en charge de la protection sociale (Chef CPS, ONG, cellule d'écoute des survivant(e)s VBG, points focaux VBG etc…) dans la commune de Ouidah.

E. Outils de traitement et techniques d'analyse des données :

- **Outils de traitement des données :**

Pour le traitement des données recueillies, les outils utilisés sont :

- Microsoft Office Word 2021

- Microsoft Office Excel 2021

- **Techniques d'analyse des données :**

Nous avons d'abord procédé à un dépouillement manuel des données en raison de la taille de notre échantillon. Les données ont ensuite subi un traitement informatique ce qui a permis de les organisées et de les hiérarchisées dans des tableaux. Les différents résultats obtenus ont fait l'objet d'une analyse approfondie puis d'une interprétation. Ce qui nous a enfin permis de tirer des conclusions.

F. Aspects éthiques et déontologique de la recherche :

<< *Le respect de la personne dans sa dimension psychique est un droit inaliénable. Sa reconnaissance fonde l'action des psychologues.* >> (LE CODE – Code de déontologie des psychologues français. Code Français, s.d.). La présente recherche a pris en compte les principales prescriptions du code de déontologie des psychologues français révisé en 2012 et est guidée par un ensemble de principe éthique notamment : le respect des participants, le principe de rigueur, le principe de justice, le principe de bienfaisance. Préalablement à leur participation à la recherche, les répondants ont exprimé leur consentement libre et éclairé. Pour les mineurs et les

personnes vulnérables, l'autorisation des parents ou responsables légaux a été obtenue. Les dispositions nécessaires ont été prises pour l'assurance de la confidentialité des données recueillies. Les risques et inconvénients prévisibles pour les personnes impliquées dans la recherche ont été évalué, des efforts ont été mis en œuvre pour les minimisés et à la fin une analyse des effets de nos interventions a été faite puis des mesures ont été prises pour y remédier.

G. Difficultés rencontrées :

Les principales difficultés rencontrées au cours de notre recherche sont les suivantes :

- Réticence de certains survivants(es) de VBG à participer aux entretiens qualitatifs ;
- Refus des personnes identifiés comme agresseurs dans certains cas de VBG à prendre part aux entretiens ;
- Indisponibilités de certains responsables en charge de la protection sociale ; autorités locales ; agents d'institutions pour prendre part aux entretiens ;
- Difficultés dans la conduite de certaines interviews surtout avec les enfants ;

Chapitre 3 : Présentation, et interprétation des résultats ; discussion et perspectives

Ce chapitre est consacré à la présentation et à la discussion des résultats obtenues au cours de la présente étude puis à la formulation de perspectives basées sur ces résultats afin d'ouvrir des voies de résolutions de notre problème.

I. Présentation et interprétation des résultats de la recherche :

Les données recueillies de nos enquêtes sont regroupées suivant diverses grandes lignes dans les différents tableaux ci-dessous :

Tableau IV: Répartition des répondants selon les outils de collecte de données

Outils de collecte de données	**Effectif**	**Pourcentage %**
Questionnaire à l'endroit des personnes de trois ans ou plus des deux sexes vivant dans la commune de Ouidah	85	65,89
Guide d'entretien à l'endroit des personnes de trois ans ou plus survivant(e)s de VBG vivant dans la commune de Ouidah	34	26,35
Guide d'entretien à l'endroit des responsables en charge de la protection sociale (Chef CPS, ONG, cellule	10	7,75

d'écoute des survivant(e)s VBG, points focaux VBG etc…) dans la commune de Ouidah		
TOTAL	129	100

A. Caractéristiques sociodémographique des répondants :

Tableau V: Répartition des répondants au questionnaire à l'endroit des personnes de trois ans ou plus des deux sexes vivant dans la commune de Ouidah selon le genre

Genre	Effectif	Pourcentage %
Masculin	37	43,52
Féminin	45	52,94
Autre	03	3,52
TOTAL	85	100

Source : données de la collecte

L'observation directe de ce tableau nous montre que sur les 85 répondants, 43,52% sont du genre masculin contre respectivement 52,94% et 3,52% pour le genre féminin et les autres genres.

Tableau VI: Répartition des répondants au questionnaire à l'endroit des personnes de trois ans ou plus des deux sexes vivant dans la commune de Ouidah selon l'âge

Tranche d'âge	Effectif	Pourcentage %
3-25 ans	19	22,35
25-45 ans	36	42,35
45-65 ans	23	27,05
65 ans +	07	8,23
TOTAL	85	100

Source : données de la collecte

Le tableau ci-dessus montre la répartition des répondants selon l'âge. Au total 85 personnes âgées de 3 ans ou plus dont 22,35% sont âgées de 3– 25 ans, 42,35% ont entre 25 et 45 ans, 27,05% ont entre 45 et 65 ans et seulement 8,23% ont 65 ans ou plus.

Tableau VII: Répartition des répondants au questionnaire à l'endroit des personnes de trois ans ou plus des deux sexes vivant dans la commune de Ouidah selon le niveau d'éducation

Tranche d'âge	Effectif	Pourcentage %
Jamais été à l'école	04	4,7
Primaire	36	42,35
Secondaire	19	22,35

Études supérieures	12	14,71
Autres	14	16,47
TOTAL	85	100

Source : données de la collecte

Les observations de ce tableau révèlent que 4,7 % des répondants n'ont jamais été à l'école, 42,35% ont un niveau d'éducation primaire, 22,35 % ont un niveau d'éducation secondaire, 14,71% ont fait des études supérieurs et 16,47 % ont reçu d'autres types d'éducation.

Tableau VIII: Répartition des répondants au questionnaire à l'endroit des personnes de trois ans ou plus des deux sexes vivant dans la commune de Ouidah selon l'état matrimonial

Tranche d'âge	Effectif	Pourcentage %
Célibataire	23	27,05
Marié(e)	09	10,58
Divorcé(e)/Séparé(e)	07	8,23
Veuf(ve)	05	5,88
En concubinage	41	48,23
TOTAL	85	100

Source : données de la collecte

Il ressort des observations de ce tableau que 27,05% des répondants sont célibataires, 10,58% sont mariés, 8,23% sont divorcés ou séparés 5,88% sont veufs et 48,23% sont en concubinage.

Tableau IX: Répartition des répondants au guide d'entretien à l'endroit des personnes de trois ans ou plus survivant(e)s de VBG vivant dans la commune de Ouidah selon le genre

Genre	Effectif	Pourcentage %
Masculin	8	23,52
Féminin	21	61,76
Autre	02	5,88
TOTAL	34	100

Source : données de la collecte

L'observation directe de ce tableau nous montre que sur les 34 survivant(e)s de VBG enquêtés, 23,52% sont du genre masculin contre respectivement 62,94% et 5,88% pour le genre féminin et les autres genres.

Tableau X: Répartition des répondants au guide d'entretien à l'endroit des personnes de trois ans ou plus survivant(e)s de VBG vivant dans la commune de Ouidah selon l'âge

Tranche d'âge	Effectif	Pourcentage %
3-25 ans	10	29,41
25-45 ans	09	26,47
45-65 ans	13	38,23
65 ans +	02	5,88
TOTAL	34	100

Source : données de la collecte

Le tableau ci-dessus montre la répartition des répondants selon l'âge. Au total 34 personnes âgées de 3 ans ou plus dont 29,41% sont âgées de 3– 25 ans, 26,47% ont entre 25 et 45 ans, 38,23% ont entre 45 et 65 ans et seulement 5,88% ont 65 ans ou plus.

Tableau XI: Répartition des répondants au guide d'entretien à l'endroit des personnes de trois ans ou plus survivant(e)s de VBG vivant dans la commune de Ouidah selon le niveau d'éducation

Tranche d'âge	Effectif	Pourcentage %
Jamais été à l'école	02	5,88
Primaire	09	26,47
Secondaire	03	8,82
Études supérieures	01	2,94
Autres	19	55,88
TOTAL	34	100

Source : données de la collecte

Les observations de ce tableau révèlent que 5,88 % des répondants n'ont jamais été à l'école, 26,47% ont un niveau d'éducation primaire, 8,82 % ont un niveau d'éducation secondaire, 2,94% ont fait des études supérieurs et 55,88% ont reçu d'autres types d'éducation.

Tableau XII: Répartition des répondants au guide d'entretien à l'endroit des personnes de trois ans ou plus survivant(e)s de VBG vivant dans la commune de Ouidah selon l'état matrimonial

Tranche d'âge	Effectif	Pourcentage %
Célibataire	07	20,58
Marié(e)	02	5,88
Divorcé(e)/Séparé(e)	02	5,88
Veuf(ve)	03	8,82
En concubinage	23	67,64
TOTAL	34	100

Source : données de la collecte

Il ressort des observations de ce tableau que 20,58% des répondants sont célibataires, 5,88% sont mariés, 5,88% sont divorcés ou séparés 5,88% sont veufs et 67,64% sont en concubinage.

L'analyse des données issues des tableaux ci-dessus nous permet de conclure que les répondants sont de par leurs caractéristiques sociodémographiques assez représentatifs des diverses couches sociales de la commune de Ouidah.

B. Impact des normes de genre, des stéréotypes et préjugés sur la tolérance sociale des violences basées sur le genre :

Tableau XIII: Perception des rapports entre les hommes et les femmes

Perception des rapports entre les hommes et les femmes	Effectif	Pourcentage %
Les femmes sont supérieures aux hommes	00	0
Les hommes sont supérieurs aux femmes	63	74,11
Les femmes et les hommes sont égaux	22	25,88
TOTAL	85	100

Source : données de la collecte

A la lecture des données de ce tableau, 74,11% des répondants perçoivent les rapports entre les hommes et les femmes comme une relation dans laquelle les hommes sont supérieurs aux femmes contre 25,88% qui estiment que les femmes et les hommes sont égaux tandis que le pourcentage de répondant estimant que les femmes sont supérieures aux hommes est nul.

Cela témoigne du fait que la perception de la domination des hommes sur les femmes est largement repandue et même auprès d'un pourcentage non négligeable de répondants du genre quand on sait que plus de la moitié des répondants de cette étude sont du genre féminin.

Selon les informations recueillies du guide d'entretien à l'endroit des personnes de trois ans ou plus survivant(e)s de VBG vivant dans la commune de Ouidah, le même constat a été fait.

C'est à cet effet qu'un répondant bien qu'ayant été victime de VBG affirmait :

<< Depuis la nuit des temps, les hommes ont toujours été supérieurs aux femmes. Il n'y a pas de petit homme …la femme aura toujours besoin de l'homme.>>

Un autre affirme :

<< Nos mères ont toujours été soumises à nos pères, malgré les difficultés elles ont tenu bon, ça a toujours été ainsi.>>

L'asymétrie de pouvoir entre les hommes et les femmes et la volonté de domination des femmes par les hommes est indexé par les acteurs de la prise en charge des cas de VBG comme facteur contribuant à la perpétuation des VBG.

<< Les comportements violents sont souvent justifiés ou minimisés en raison de la perception erronée mais largement répandues dans notre commune des rapports asymétriques entre les hommes et les femmes, renforçant ainsi un cycle de violence et d'oppression. >> (Point focal VBG/OUIDAH)

Nous pouvons donc conclure que, les normes de genre et de socialisation de genre fondé sur la domination des femmes par les hommes sont à la base de la tolérance sociale des VBG dans la commune de Ouidah.

Figure 2: Evaluation de l'adhésion des répondants aux stéréotypes et préjugés liées à la tolérance sociale des VBG

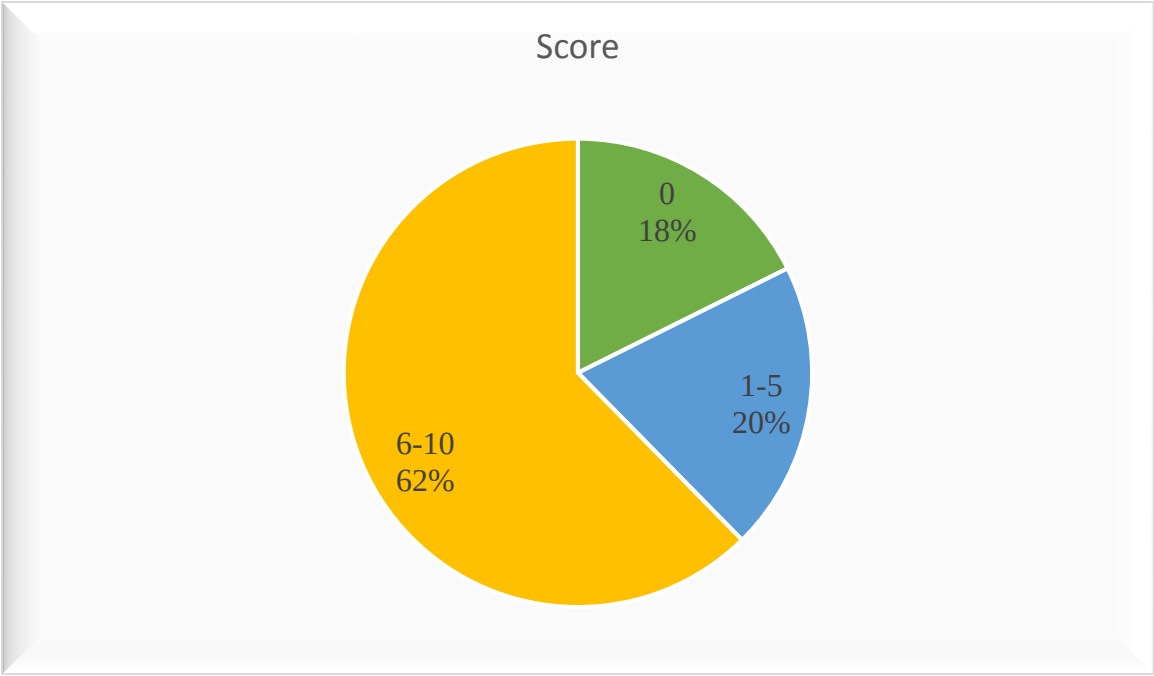

Source : données de la collecte

L'analyse de ces informations révèle qu'une faible proportion des répondants soit 17,64% n'adhèrent pas aux stéréotypes et préjugés liées à la tolérance sociale des VBG car ayant obtenus un score de 0 points. Par contre la grande majorité des répondants adhère à ces stéréotypes et préjugés, 62,35% et 20% des répondants ayant respectivement obtenus des scores compris entre 1-5 et 6-10. Cela témoigne d'une forte adhésion des répondants aux stéréotypes et préjugés liées à la tolérance sociale des VBG.

Un des répondants acteurs de la prise en charge des cas de VBG affirme à cet effet que :

<<La tolérance sociale de certains cas de VBG dans notre commune à pour causes profondes une large gamme de stéréotypes et préjugés assez rependue et encrée dans la mentalité de la population.>>

Un répondant autre estime que :

<<Les stéréotypes et préjugés entretiennent la tolérance à l'égard des VBG, en banalisant les actes de violences. Cela nuit aux valeurs telles que le respect de l'intégrité physique et psychologique de toutes les personnes indépendamment de leur genre.>>

Nous pouvons donc conclure que les stéréotypes et les préjugés contribuent à la tolérance sociale des VBG dans la commune de Ouidah.

C. Facteurs liés à la sous déclaration des violences basées sur le genre :

Tableau XIV: Connaissance générale sur les notions de violences basées sur le genre

Avez-vous une idée sur les notions de violences basées sur le genre ?	**Effectif**	**Pourcentage %**
Oui	24	28,23
Non j'en ai aucune idée	61	71,76
TOTAL	85	100

Source : données de la collecte

Nous remarquons à travers ce tableau que 71,76% des répondants estiment n'avoir aucune idée sur les notions de violences basées sur le genre contre 28,23% de répondants qui en ont au moins une idée. Nous pouvons dire que la grande majorité des répondants ont une faible culture générale sur les questions de genre et de violences basées sur le genre.

Ces informations sont complétées par les données du guide d'entretien destinées aux survivants des VBG selon la compréhension d'un répondant reçu en entretien :

<< Violence basées sur le genre …c'est quand on frappe quelqu'un avec de la violence …sachant que c'est interdit par la loi.>>

Cela montre que la faible proportion de répondants qui en ont une idée, ont en grande partie une idée vague et limitée des notions de VBG.

Ce constat est confirmé par les données du guide d'entretien destinés aux responsables de la prise en charge des VBG.

Un répondant estime à cet effet que :

<< Dans beaucoup de cas que nous recevons, les personnes impliquées n'ont pas très souvent conscience de la gravité de certains actes qu'ils posent ou qu'ils subissent au quotidien de manière anodine.>>

Figure 3: Fréquence des cas de violences basées sur le genre

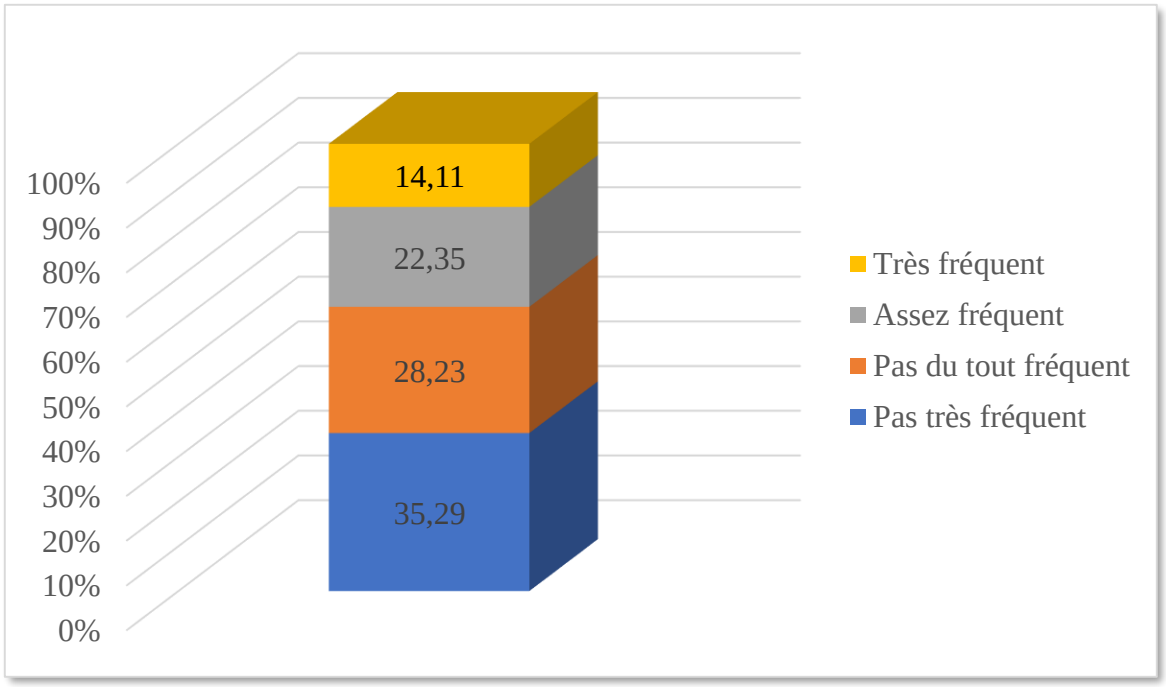

Source : données de la collecte

Selon les répondants, les cas de VBG ne sont pas fréquents dans la commune de Ouidah. En effet, plus de la moitié des répondants (63,52%) affirment qu'il n'est « pas très fréquent » (35,29%) ou « pas du tout fréquent » (28,23%) que les cas de VBG se produisent dans la communauté. La seconde moitié minoritaire (36,46%) estiment que ces cas sont « assez fréquent » (22,35%) ou « très fréquent » (14,11%).

Ces informations témoignent du fait que les cas de violences liées au genre sont peu visibles probablement en raison de la méconnaissance des actes constitutifs de VBG par la grande majorité de nos répondants.

Nous pouvons donc conclure que la méconnaissance des questions de genre et de VBG par nos répondants favorise la minimisation des actes constitutifs de VBG rendant ainsi la violence liée au genre peu visible.

Tableau XV: Actions a menées vis à vis des cas de VBG

Que feriez-vous si vous êtes témoin des cas de violences basées sur le genre ?	**Effectif**	**Pourcentage %**
Rien du tout	45	52,94
Raisonner l'agresseur	17	20
Conseiller à la victime d'aller signaler auprès des autorités	15	17,64
Aller signaler moi-même le cas de VBG auprès des autorités	8	9,41
TOTAL	85	100

Source : données de la collecte

De ce tableau, il ressort que face à un cas de VBG, les répondants réagissent de plusieurs manières. 52,94% disent ne rien faire du tout. 20% tentent de raisonner l'agresseur. 17,6% conseillent à la victime d'aller signaler auprès des autorités sans pour autant s'impliquer eux-mêmes. 9.41% Vont signaler eux-mêmes le cas de VBG auprès des autorités.

Alors, nous comprenons que la majorité des répondants environ 72.94% prônent la culture de la non dénonciation et de l'indifférence face aux cas de VBG dont ils sont témoins.

Ce constat est corroboré par les propos d'un de nos répondants qui affirment :

<< C'est une question de vie privée, je n'ai pas à m'impliquer dans les problèmes de couple d'un autre foyer ou de la façon dont chacun éduque son enfant.>>

A la question de savoir les raisons conduisant les personnes victimes et les témoins de violences basées sur le genre à ne pas dénoncer, les acteurs de prise en charge des cas de VBG sont unanimes sur le fait que la non dénonciation est due notamment à plusieurs facteurs : la méconnaissance de ses droits ou des procédures **;** la victime a honte de se déclarer victime ; les pesanteurs sociales ou culturelles ; les gens préfèrent les règlements à l'amiable.

Tableau XVI: VBG affaire privée ou pénale

Laquelle des affirmations suivantes est la plus proche de votre opinion ?	**Effectif**	**Pourcentage %**
Affirmation 1	61	71.76
Affirmation 2	24	28,23
TOTAL	85	100

Source : données de la collecte

Ces informations nous révèlent que pour la majorité des répondants, la violence liée au genre est une affaire privée qui doit être traitée et résolue au sein de la famille et de la communauté. En effet, 71,76% des répondants considèrent la violence liée au genre comme une affaire touchant à la vie privée des individus impliquées plutôt qu'une affaire pénale qui nécessite l'implication des forces de l'ordre.

Selon les propos d'un acteur de la prise en charge :

<< Ce n'est que quand l'agresseur ne respecte pas les accords issus du règlement à l'amiable que les victimes et leurs proches viennent se référer à nous ici au CPS… cela s'observe surtout dans les cas de viols ayant abouti à une grossesse non désirée.>>

On en déduit que la communauté est fortement impliquée dans la non dénonciation des cas de VBG auprès des structures compétentes en la matière permettant ainsi aux agresseurs d'échapper aux sanctions de leur actes et ouvrant par la même occasion la voie à la récidive.

Figure 4: Stigmatisation des victimes de VBG ayant pour recours la dénonciation

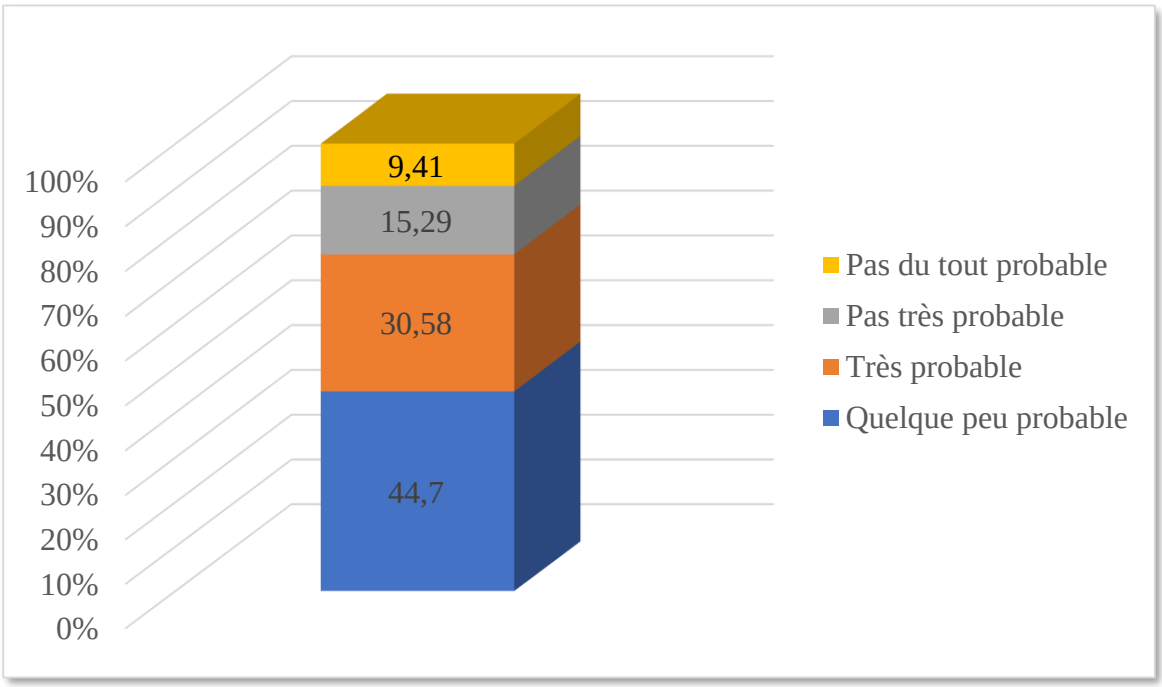

Source : données de la collecte

Les informations de ce graphique nous permettent de constater que plus de deux tiers des répondants soit 75,28 pensent qu'il est << Très probable>>(30,58%) ou <<Quelque peu probable>>(44,70%) qu'un individu victime de VBG ayant recours à la dénonciation soit stigmatisé par les membres de sa communauté.

Cela nous permet de conclure que la stigmatisation des victimes ayant recours à la dénonciation par leur communauté à un effet dissuasif sur les individus dans des cas similaires ce qui explique la sous déclaration des cas de VBG subis.

Les informations recueillies des guides d'entretien viennent confirmer ce constat :

La non dénonciation des cas de VBG est notamment justifiée par plusieurs **facteurs d'ordre psychosocial** :

La crainte de représailles de la part de l'agresseur de son entourage, crainte de victimisation secondaire.

<< Les enfants placés sont maltraités souvent par leur famille d'accueil. C'est l'exemple d'un enfant de 13 ans recueilli lors d'une de nos opérations dans le cadre de la lutte contre le travail des enfants au marché de KPASSE. Elle a refusé catégoriquement de dénoncer l'auteur d'un certain nombre de sévices corporels observées sur son corps. Ce n'est qu'après avoir eu l'assurance qu'elle ne retournerait pas vivre avec eux qu'elle à accepter de se confier.>> (Acteur de prise en charge des VBG).

La dépendance financière vis-à-vis de l'agresseur et l'absence de soutien social.

<<Mon mari me soutire le revenu de mon petit commerce en faisant des achats à crédit qu'il ne rembourse jamais. Si je refuse, la tension monte, la maison devient invivable. Ma famille n'était pas d'accord lorsque je me suis entêté pour emménager avec lui donc je ne peux pas me tourner vers eux.>> (Survivante de VBG)

Les pressions de la part de la famille ou de la communauté pour garder le silence.

<< Le jour où il m'a fait cette cicatrice j'étais vraiment décidé à aller me plaindre au commissariat. Mais sa famille et ma propre mère m'ont supplié sous prétexte que le père de mes enfants irait en prison. J'ai dû renoncer à l'idée de le dénoncer…le lendemain il m'a remis 1500f pour acheter des médicaments auprès des revendeuses.>> (Survivante de VBG)

La faible estime de soi, le sentiment de culpabilité ou de honte.

<< Très souvent lors de nos disputes soit elle me bloque le passage soit elle saisit la clé de ma moto. Si je m'entête je subi de graves blessures car elle me lance des trucs…tout ça parce que contrairement à elle j'ai un léger handicap. C'est déjà une honte pour moi au quartier donc je ne me vois pas aller me plaindre partout que ma femme me maltraite.>> (Survivant de VBG)

L'appréhension d'être stigmatisé(e) ou jugé(e) par la société en raison des normes de genre.

<< C'est vraiment pénible vous savez…partout où je passe et même auprès de ma propre famille je suis mal vu à cause de mon orientation sexuelle.>> (Survivant de VBG d'orientation sexuelle LGBTQ)

Tableau XVII: Fatalisme de la condition des victimes de VBG

Que pensez-vous de ces conseils à l'endroit d'une victime de violences basées sur le genre :	**Effectif**	**Pourcentage %**
Juste	56	61,88
Pas juste	29	34,11
TOTAL	85	100

Source : données de la collecte

Les données ci-dessus nous démontrent qu'une majeure partie des répondants estiment justes (61,88%) un ensemble de conseils confortant la situation de fatalité des victimes de VBG contre une 34,11% qui ne les trouvent pas justes.

Cela nous permet de conclure que la condition des victimes de VBG est perçue comme une fatalité qu'il faut apprendre à supporter et non pas essayer de se sortir du cercle de la violence encore moins en dénoncer l'auteur.

Ce constat est confirmé par les propos d'une survivante de VBG qui justifie le fait qu'elle ne se sépare pas de son conjoint violent mettant en avant l'avenir et l'éducation de ses enfants :

<< C'est à cause de mes enfants que suis toujours là…que vont-ils devenir si je pars.>>

<<La société ne m'acceptera jamais…partout où je passe on me regarde bizarrement …et si je ne fais pas attention on m'agresse…je prie juste pour trouver les moyens de partir très loin d'ici.>> (Répondant d'orientation sexuelle LGBTQ)

Figure 5: Probabilité qu'une personne victime de violence basée sur le genre aille porter plainte auprès des structures spécialisées

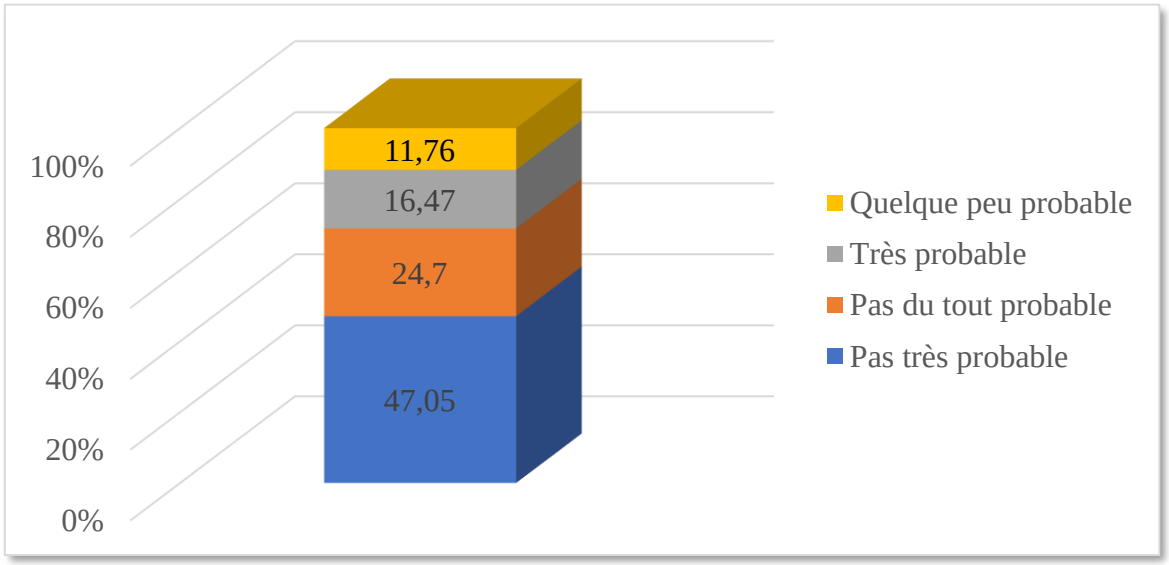

Source : données de la collecte

Les informations de ce graphique nous permettent de constater que moins du tiers des répondants soit 28,23% pensent qu'il est << Très probable>> (16,47%) ou <<Quelque peu probable>> (11,76%) qu'un individu victime de VBG porte plainte auprès des structures spécialisées. Par contre la grande majorité soit 71,75% des répondants pensent qu'il y a une faible probabilité qu'une personne victime de VBG opte pour la dénonciation de la violence subie.

On en déduit que la probabilité qu'une personne victime de violence basée sur le genre aille porter plainte auprès des structures spécialisées est faible dans la commune de Ouidah probablement en raison des nombreuses contraintes à la dénonciation des cas VBG précédemment abordés.

D. Prevention, prise en charge et répression des cas de VBG :

Tableau XVIII: Sensibilisation sur les VBG

Avez-vous déjà reçu une sensibilisation sur les VBG ?	**Effectif**	**Pourcentage %**
Oui	22	25,90
Non	63	74,11
TOTAL	85	100

Source : données de la collecte

Les informations de ce tableau nous permettent de constater que plus de deux tiers des répondants soit 74,11% affirment n'avoir jamais reçu de sensibilisation sur les VBG. Cela nous permet de conclure que la que la prévention des VBG via la sensibilisation est très faible dans la commune de Ouidah.

Tableau XIX: Connaissance des structures de prise en charge des VBG

Connaissez-vous des structures de prise en charge des VBG	**Effectif**	**Pourcentage %**
Oui	36	42,35
Non	49	57,64
TOTAL	85	100

Source : données de la collecte

Nous remarquons ici que plus de la moitié des répondants soit 57,64% disent ne pas connaître de structures de prise en charge des cas de VBG contre 42,35 % qui en connaissent quelques-uns.

Cela conforte le constat précédent selon lequel la sensibilisation autour de la question des VBG est faible ce qui se traduit ici par la méconnaissance des structures de prise en charge des cas de VBG par la majorité de nos répondants.

Un responsable de structure de prise en charge des cas de VBG vient corroborer ce constat en estimant que :

<< Nous ne déméritons pas…les efforts de sensibilisation sont louables. Néanmoins la mise en œuvre efficace de la sensibilisation nécessite un budget important, plus de personnel, des moyens pour les activités de terrain, nous sommes un pays en voie de développement et les moyens nous font défaut. >>

Un autre estime que :

<< Le faible encadrement de certaines communautés est dû à l'insuffisance des moyens budgétaires ce qui ne permet aux campagnes de sensibilisation de couvrir toutes les zones de la commune.>>

Ces informations nous permettent de constater que la faible sensibilisation et la méconnaissance des structures de prise en charge des cas de VBG dans la commune de Ouidah relèvent de difficultés d'ordre budgétaire au niveau des structures en charge de la question des VBG.

Figure 6: Conséquences psychologiques des VBG subies

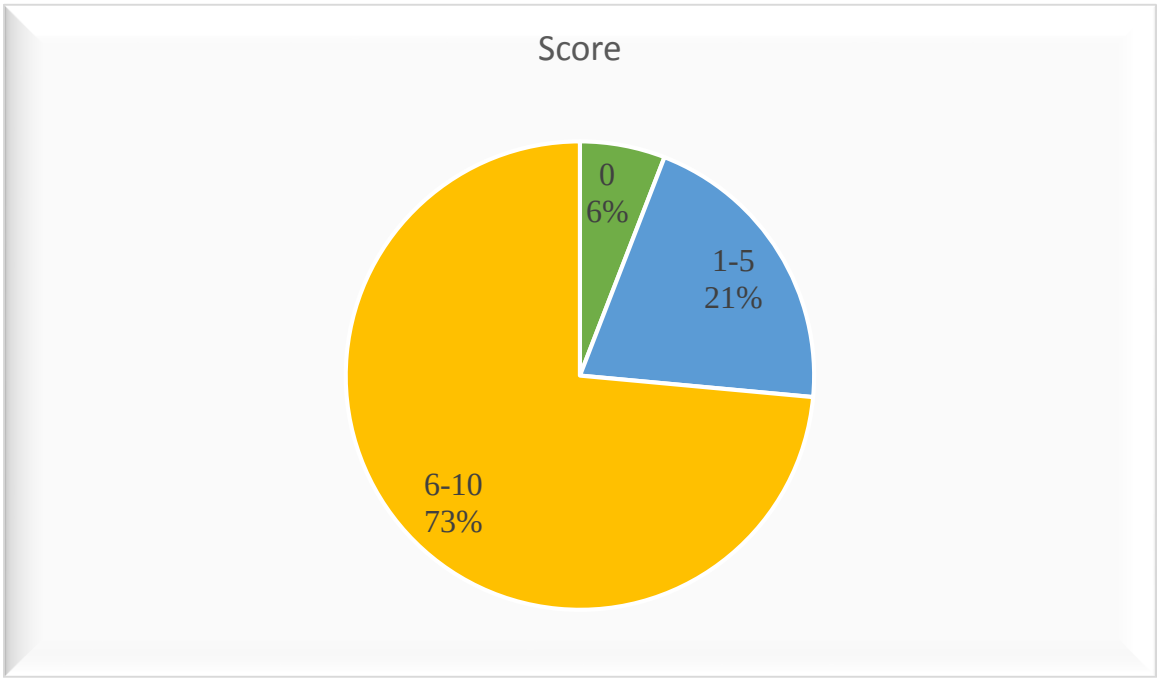

Source : données de la collecte

L'analyse de ces informations révèle que le pourcentage de survivant(e) de VBG n'ayant pas de séquelles psychologiques est très faible (5,88). Par contre la quasi-totalité soit 94,1% des survivant(es) avouent qu'ils trainent des séquelles psychologiques ayant obtenus des scores compris entre 1-5 et 6-10.

Cela témoigne d'une importante détresse psychologique contracté par les survivant(es) en raison des VBG subis.

Tableau XX: Appréciation de la prise en charge reçu par les survivant(es)

La prise en charge que vous avez reçu au niveau de ces structures vous a-t-elle permis de surmonter ces séquelles psychologiques	**Effectif**	**Pourcentage %**
Oui	3	8,82
Non	31	91,17
TOTAL	34	100

Source : données de la collecte

Les informations de ce tableau nous permettent de constater que la quasi-totalité des survivant(es) soit 91,17% affirment que la prise en charge reçu au niveau de ces structures vous ne leur a pas permis de surmonter la détresse psychologique découlant des VBG subies.

Cela nous permet de conclure que le volet prise en charge psychologique des victimes de VBG au niveau des structures de prise en charge dans la commune de Ouidah est peu adapté à la demande des victimes de VBG.

Les informations recueillies du guide d'entretien à l'endroit des acteurs de la prise en charge des VBG viennent confirmer ce constat.

Selon un répondant :

<< La prise en charge psychologique est nécessaire mais bénéfique pour l'individu en situation de détresse psychologique lorsqu'elle est complète. C'est vrai que tout au long de notre formation nous avons reçu des modules de formation sur la prise en charge psychologique, mais une fois sur le terrain on se rend compte que l'assistant social ne peut pas se substituer au psychologue et être aussi efficace que lui.>>

Tableau XXI: Nécessité de création d'une section spécialement dédiée à la prise en charge psychologique des victimes au sein des structures de prise en charge des VBG

Selon vous la création d'une section spécialement dédiée à la prise en charge psychologique des survivant(es) de VBG est-elle nécessaire	**Effectif**	**Pourcentage %**
Oui	0	0
Non	10	100
TOTAL	10	100

Source : données de la collecte

Les informations de ce tableau nous permettent de constater que les acteurs impliqués dans la prise en charge des cas de VBG sont unanimes (100%) sur la nécessité de création d'une section spécialement dédiée à la prise en charge psychologique des victimes au sein des structures de prise en charge des VBG.

Cela vient conforter le précédent constat selon lequel le volet prise en charge psychologique des victimes de VBG au niveau des structures de prise en charge dans la commune de Ouidah est peu adapté.

Figure 7:Perception de répression des cas de VBG

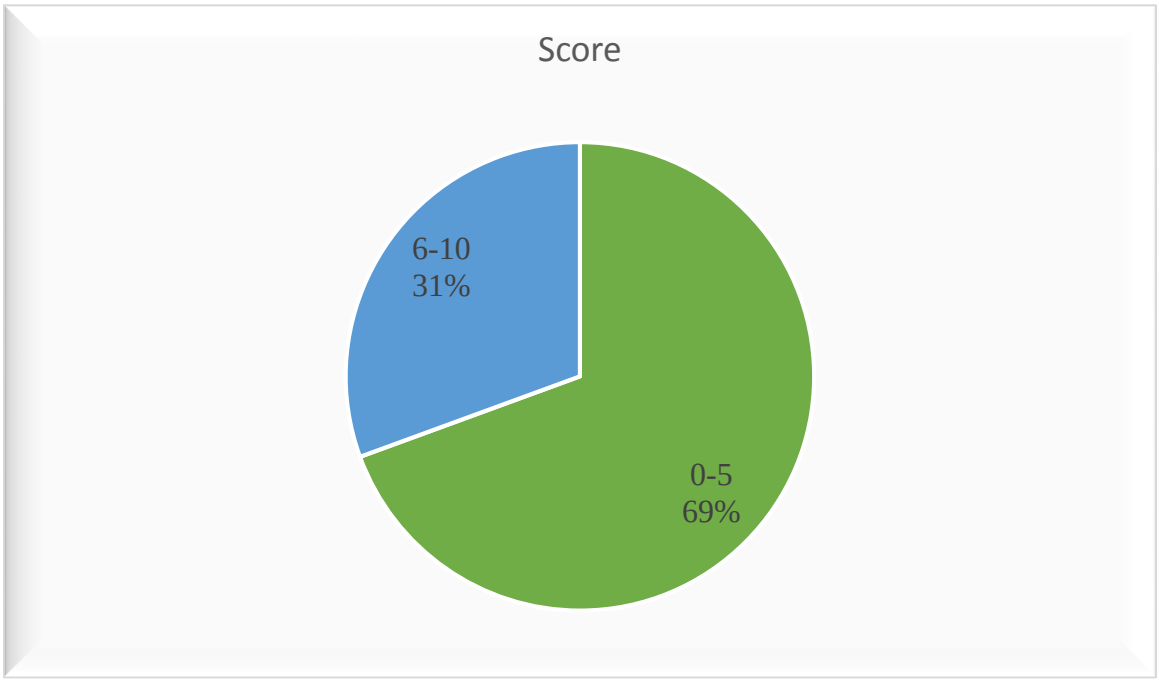

Source : données de la collecte

L'analyse de ces informations révèle qu'une faible proportion des répondants soit 30,58% estiment que les actes constitutifs de VBG listés seront pris au sérieux par les structures de prise en charge des VBG. Par contre la grande majorité des répondants des répondants ayant obtenus des scores compris 0-3 estiment que ces actes ne seraient pas punis par les structures de prise en charge des cas de VBG.

Cela témoigne d'une faible croyance des répondants en la capacité de ses structures à les défendre ou à les réprimés s'il en arrive à être victimes ou auteurs de ces actes.

Un des répondants acteurs de la prise en charge des cas de VBG affirme à cet effet que :

<<C'est à juste titre que certains actes bien que constitutifs de VBG soient considérés par la population comme étant faiblement réprimé par nos structures. Cet état de chose est dû à plusieurs facteurs allant des moyens de répression juridique limitées à notre disposition, à la réticence de certaines victimes à poursuivre jusqu'au bout la répression en raison de pressions communautaires.>>

II. Discussions et perspectives :

A. Discussions :

L'analyse des données révèle que les normes de genre et de socialisation de genre fondé sur la domination des femmes par les hommes sont à la base de la tolérance sociale des VBG dans la commune de Ouidah. En effet, ces normes de genre promeuvent une perception largement répandue du statut d'infériorité de la femme vis-à-vis de l'homme. C'est ainsi que ce même constat a été mis en évidence par la juriste et sociologue-anthropologue béninoise Codjo (2017) selon laquelle : <<*la société béninoise a depuis toujours été décrite par nombre de sociologues, anthropologues voire historiens africanistes comme étant un système patriarcal axé sur la ''division binaire'' des rôles : la femme étant en langue fon, ''medjito'' (celle qui donne la vie) et ''houessi'' (épouse de maison) et l'homme, ''houeto''(chef de maison) et ''glegbenou''(le courageux, le brave, celui du dehors ou du champ). Au sein du ménage donc dans la société béninoise la femme est consacrée dans un rôle ''intérieur'' et celui de la procréation, et l'homme dans un rôle ''extérieur '', propriétaire du champ et titulaire de l'autorité.*>>. Cette réalité se couple tout logiquement à une forte adhésion de la population aux stéréotypes et préjugés liées à la tolérance sociale des VBG qui ne s'arrêtent non plus aux femmes mais s'étends à d'autres catégories de genre considérer *personae non grata* en raison de leur orientation sexuelle, leur handicap etc... Dans le même ordre d'idée l'experte en genre Hamza (2006) à travers son ouvrage Les violences basées sur le genre-Manuel de formation à l'attention des écoutantes du réseau Anaruz estime que : << *Pour prévenir la violence de genre, il est nécessaire d'interroger et de remettre en cause les mythes et les stéréotypes qui expliquent son acceptation et sont à la base de sa tolérance sociale.*>>.

Tout ceci confirme notre première hypothèse selon laquelle :<< Les normes de genre et les stéréotypes socioculturels ont un impact significatif sur la tolérance sociale des violences basées sur le genre, et une remise en cause de ces normes contribuera à leur réduction.>>.

Quant aux facteurs liés à la sous déclaration des violences basées sur le genre il ressort de nos analyses que la grande majorité de la population dans la commune de Ouidah ont une faible culture générale sur les questions de genre et de violences basées sur le genre. Cette méconnaissance des questions de genre et de VBG favorise dans la commune de Ouidah une

minimisation des actes constitutifs de VBG rendant ainsi la violence liée au genre peu visible aux yeux de la population. A ce facteur s'ajoutent diverses raisons conduisant les personnes victimes et les témoins de violences basées sur le genre à ne pas dénoncer notamment : la méconnaissance des droits et procédures en la matière **;** la primauté accordée aux règlements à l'amiable ; le fait que les victimes et les proches des victimes ont souvent honte de se déclarer victime afin d'échapper aux pesanteurs sociales ou culturelles. La communauté se retrouve ainsi fortement impliquée dans la non dénonciation des cas de VBG auprès des structures compétentes en la matière permettant ainsi aux agresseurs d'échapper aux sanctions de leur actes et ouvrant par la même occasion la voie à la récidive. Par ailleurs, la stigmatisation des victimes ayant recours à la dénonciation par leur communauté à un effet dissuasif sur les individus dans des cas similaires ce qui explique la sous déclaration des cas de VBG subis. La non dénonciation des cas de VBG est notamment justifiée par plusieurs facteurs d'ordre psychosocial au niveau des survivant(es) de VBG. Nous pouvons citer entre autres : la crainte de représailles de la part de l'agresseur de son entourage, la crainte de victimisation secondaire ; la dépendance financière vis-à-vis de l'agresseur et l'absence de soutien social ; les pressions de la part de la famille ou de la communauté pour garder le silence ; la faible estime de soi, le sentiment de culpabilité ou de honte ; l'appréhension d'être stigmatisé(e) ou jugé(e) par la société en raison des normes de genre. Tout ceci entraine une perception de la condition des victimes de VBG comme une fatalité qu'il faut apprendre à supporter et non pas essayer de se sortir du cercle de la violence encore moins en dénoncer l'auteur. Cela rend faible la probabilité qu'une personne victime de violences basées sur le genre aille porter plainte auprès des structures spécialisées dans la commune de Ouidah.

De tout ce qui précède, nous pouvons alors affirmer que notre deuxième hypothèse : << La minimisation des violences basées sur le genre ; la stigmatisation des survivant(es) et la détresse psychologique induisent une faible dénonciation des violences basées sur le genre. >> est vérifiée.

En ce qui concerne la prévention, prise en charge et répression des cas de VBG l'analyse des données nous révèle que la prévention des VBG via la sensibilisation est très faible dans la commune de Ouidah, cela explique la méconnaissance des questions de genre et de VBG et la méconnaissance des structures de prise en charge des cas de VBG par la majorité de la

population. Allant dans ce sens les acteurs de la conception du *''Manuel de référence : Prise en charge des victimes de VSBG''* (2014) éditée sous la direction du ministère malien de la santé estiment que : cela est dû à *<<L'isolement et le non-encadrement de certaines communautés par les ONG et associations de lutte contre la violence. Ces structures de lutte ne sont pas connues par toute la communauté là où elles existent. C'est ce qui fait dire à la majorité des enquêtés que personne ne leur a jamais parlé de violence. Les populations sont alors laissées à elles-mêmes, face à leurs pratiques nuisibles à la santé de la femme et à ses droits.>>*. La prise en charge des cas de VBG en n'est pas non plus exempte d'insuffisance. En effet, les résultats nous permettent de constater que le volet prise en charge psychologique des victimes de VBG au niveau des structures de prise en charge dans la commune de Ouidah est peu adapté face à l'importante détresse psychologique observée les survivant(es) de VBG enquêtés. C'est ce que souligne les acteurs de la conception du *''Manuel de référence : Prise en charge des victimes de VSBG''* (2014) éditée sous la direction du ministère malien en affirmant que : *<< les prestataires qui sont souvent le premier contact des victimes ne sont pas toujours prêts techniquement ou compétent à offrir les soins spécialisés que requièrent les Violences Sexuelles et Basées sur le Genre (VSBG).>>*. Cela est dû au manque de personnel d'appoint spécialisé dans la prise en charge psychologiques des victimes de VBG au niveau de ces structures. Les acteurs en charge de ses structures expriment d'ailleurs la nécessité de création d'une section spécialement dédiée à la prise en charge psychologique des victimes. Pour ce qui est de la répression des cas de VBG les données recueillies témoigne d'une faible croyance des répondants en la capacité des structures en charge des questions de VBG à les défendre ou a les réprimés s'il en arrive à être victimes ou auteurs de ces actes. Ainsi l'existence des lois pour la répression des violences basées sur le genre, leur application est parfois incohérente ou inefficace en raison de divers facteurs principalement l'insuffisance de ressources mis à la disposition des structures en charge des cas de VBG par l'Etat central.

Tous ces constats confirment notre dernière hypothèse selon laquelle : << Une réforme des mesures et stratégies existantes de prévention, de prise en charge et de répression des auteurs peut jouer un rôle crucial dans la réduction des violences basées sur le genre.>>.

B. Perspectives :

Les efforts visant à lutter contre la violence liée au genre dans la commune de Ouidah se trouvent confrontés à des défis complexes. Pour surmonter les obstacles à la lutte contre ce phénomène, nous suggérons aux autorités politico-administratives et responsables à divers niveaux de :

- Faire une large sensibilisation des informations pertinentes sur la problématique des normes de genre erronées, des stéréotypes et préjugés qui contribuent à la tolérance sociale des VBG;

- Eduquer la population via des séances de sensibilisation et de formation conduit par des psychologues communautaires visant à rendre conscient la communauté sur la question des VBG ;

-Etablir des partenariats avec les ONG, les associations et groupements locaux pour leurs implications dans la sensibilisation des populations sur les mesures de lutte contre les VBG ;

- renforcer le système le système de prise en charge en décentralisant jusqu'au niveau communal les dispositifs des Centres Intégrés de Prise en Charge des victimes des VBG (CIPEC-VBG).

- Créer des sections spécialement dédiées à la prise en charge psychologique des VBG au niveau des structures en charge de la protection sociale via le recrutement de psychologues cliniciens.

-Rendre plus actif le dispositif d'assistance juridique et judiciaire aux victimes des VBG en vue de lutter contre l'impunité des auteurs des actes de violences ;

- Accorder un budget beaucoup plus conséquent aux structures impliquées dans la prévention, la prise en charge et la répression des cas de VBG (CPS, ONG, cellule d'écoute des survivant(e)s VBG, points focaux VBG etc…).

Conclusion

La lutte contre les violences basées sur le genre est une entreprise noble et cruciale pour laquelle des efforts considérables ont été déployés par l'Etat béninois. Cependant, malgré des avancées significatives, notre chemin vers une société exempt de ces atrocités est entravé par une série d'obstacles complexes et insidieux. Les violences basées sur le genre, qu'elles soient physiques, psychologiques, économiques ou sexuelles, représentent une violation flagrante des droits humains fondamentaux, portant atteinte à la dignité et à la liberté de millions de personnes chaque jour. Ces obstacles, qu'ils soient socioculturels, psychosociaux, ou institutionnels sont profondément ancrés dans nos sociétés. Au niveau socioculturel, des normes et des stéréotypes de genre séculaires continuent d'alimenter une tolérance sociale de la violence et de l'oppression des femmes et des minorités de genre. Les croyances pernicieuses qui persistent concernant le rôle et la valeur des femmes et des personnes de minorités de genre perpétuent ces violences et rendent difficile leur éradication. Des entraves psychologiques opèrent au niveau individuel et collectif, contribuant à minimiser la gravité de ces violences et à blâmer les victimes plutôt que les agresseurs. Les institutions, pour leur part, souffrent souvent d'une inertie structurelle. Des systèmes juridiques lacunaires, des mécanismes d'application inefficaces et le manque de ressources allouées à la lutte contre les violences basées sur le genre rendent la justice inaccessible pour de nombreuses victimes. Il devient donc impérieux que les autorités et décideurs politiques à divers niveaux prennent actes des résolutions issues de la présente étude afin de conjuguer définitivement au passé les obstacles à la lutte contre la violence liée au genre dans la commune de Ouidah.

Références bibliographiques :

- Abernot &Ravestein(2009) ‘’Reussir son Master en science humaines et sociales’’
- Adjibodou (2013). ‘’ *LA PROBLEMATIQUE GENRE ET PROFESSION : CAS DE L’UNIVERSITE D’ABOMEY-CALAVI (UAC)’’* Mémoire de maîtrise en psychologie à la DPSE, Université Nationale du Bénin, Calavi, Bénin.
- Badian, S. (1963) *‘’Sous l’orage’’ Editions : Présence Africaine.*
- Berthier (2016 *‘’Les techniques d’enquêtes en sciences sociales’’*
- Bell Hooks (1984) *‘’Feminist Theory : From Margin to Center’’*
- Bourdieu, P. (1998) *‘’La domination masculine’’, Paris. Editions : Seuil, collection Liber.*
- Butler(1990) *‘’ Gender Trouble :Feminism and the Subversion of Identity’’*
- Codjo(2017) *‘’ Inégalités originelles- Un regard sur la socialisation de genre au Bénin ‘’*
- Djossouvi (1992). La femme responsable de service : aspects socio-culturels et impact sur son rendement au travail, *‘’Mémoire du second cycle de l’ENA en Administration du Travail et de la Sécurité Sociale (ATSS)’’,* Université Nationale du Bénin, Calavi, Bénin.
- El Saadawi (1975) « Woman at point zero »
- EMPOWER PROJECT (2008) *‘’ VIOLENCES FAITES AUX FEMMES ET AUX FILLES AU BENIN’’*
- Flood (2018) *‘’ Engaging Men and Boys in Violence Prevention’’*
- Hamza (2006) *‘’ Les violences basées sur le genre-Manuel de formation à l’attention des écoutantes du réseau Anaruz ‘’*
- Herman (2015) *‘’Trauma and Recovery : The Aftermath of Violence-Fom Domestic Abuse to Political Terror’’*, 2e edition
- Larousse. (2007) *‘’Grand dictionnaire de la Psychologie.’’*
- Ministère malien de la Santé et de l’Hygiène Publique (2014) *‘’Manuel de référence : Prise en charge des victimes de VSBG’’*
- Ministère des Affaires Sociales et de la Microfinance (MASM)(2022) *‘’Etude sur les violences basées sur le genre au Bénin*’’
- Ministère de la santé (MS) (2018) *‘’Enquête Démographique et de Santé’’*
- Simone de Beauvoir (1949) ‘’*Le Deuxième sexe* ‘’

Références webographiques :

- http://www./google.com ,consulté le 29 septembre 2023
- http://www./googlescholar.com ,consulté le 29 septembre 2023
- http://www./pubmed.com ,consulté le 29 septembre 2023
- http://www./psychINFO.com ,consulté le 29 septembre 2023
- http://www./globalcitizen.com/La-violence-basée-sur-le-genre-tout-ce-qu'il-faut-savoir.html ,consulté le 29 septembre 2023
- http://www./afrobarometer.fr/AD559-Violences-basées-sur-le-genre-20au-Bénin-Expériences-et-approches-pour-endiguer-le-phénomène-Afrobarometer.html, consulté le 29 septembre 2023
- http://www./monusco.com /Genre-et-violence-MONUSCO.html, consulté le 29 septembre 2023
- http://www.OpenEnabel.com/Belgian-Development-Agency-Bénin-Un-refuge-d'espoir-pour-les-femmes-victimes-de-violences-Ouverture-imminente-d'un-premier-centre-d'accueil-d'urgence-à-Cotonou.html, consulté le 29 septembre 2023
- http://www./councilofeurope.com/Qu'est-ce-que-la-violence-fondée-sur-le-genre-Questions-de-genre.html, consulté le 29 septembre 2023
- http://www.nationsunies.com/Sensibiliser-dénoncer-et-sanctionner-pour-réduire-les-violences-faites-aux-femmes-au-Benin-Les-Nations-Unies-au-Bénin.html, consulté le 29 septembre 2023
- http://www.unfpa.com/UNFPABénin-Lutte-contre-les-violences-basées-sur-le-genre-maintenir-les-efforts-et-l-action.html, consulté le 29 septembre 2023
- http://www.unwomen.com/Stratégie-Nationale-de-Lutte-contre-les-Violences-Basées-sur-le-Genre.html, consulté le 29 septembre 2023
- http://www.medecindumonde.com/Lutte-contre-les-violences-basées-sur-le-genre-Bénin.html consulté le 29 septembre 2023

ANNEXES

Questionnaire à l'endroit des personnes de trois ans ou plus des deux sexes vivant dans la commune de Ouidah :

Le présent questionnaire est élaboré dans le cadre de la rédaction d'un mémoire de licence en Psychologie au département de Psychologie à l'université d'Abomey Calavi (UAC). Il est intitulé : « **LES OBSTACLES A LA LUTTE CONTRE LES VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE À OUIDAH** » Votre contribution permettra de rassembler les données nécessaires devant permettre sa rédaction. Nous vous serons donc très reconnaissant du temps que vous nous accorderez à cet effet.

Date de l'interview : Numéro du questionnaire :

I. IDENTIFICATION ET CARACTÉRISTIQUE SOCIODEMOGRAPHIQUE DU RÉPONDANT :

Genre : Masculin□ Féminin□ Autre□ (préciser)

Âge :

Niveau d'éducation : Jamais été à l'école□ Primaire□ Secondaire□ Études supérieurs□ Autre□ (préciser)

Etat matrimonial : Célibataire□ Marié(e)□ Divorcé(e)/Séparé(e)□ Veuf(ve)□ En concubinage□

II. IMPACT DES NORMES DE GENRE ET STEREOTYPES SUR LA TOLÉRANCE SOCIALE DES VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE :

2-1 Perception des rapports entre les hommes et les femmes :

Cochez l'une des cases ci-dessous selon votre perception des rapports entre les hommes et les femmes :

□ Les femmes sont supérieurs aux hommes

□ Les hommes sont supérieurs aux femmes

□ Les femmes et les hommes sont égaux

2-2 Stéréotypes et préjugés liées à la tolérance sociale des VBG :

Répondez par Vrai ou Faux aux affirmations suivantes :

- Les hommes sont naturellement dominant.

Vrai□ Faux□

- Les femmes sont inferieures et doivent être contrôlées même pas la force si nécessaire.

Vrai□ Faux□

- Quand une femme dit non, elle veut souvent dire oui.

Vrai□ Faux□

- Les femmes acceptent d'avoir des rapports sexuels et se plaignent ensuite d'avoir été agressées.

Vrai□ Faux□

- Dans le contexte conjugal la femme, est la propriété de son mari et doit donc se plier à tous ses désirs.

Vrai□ Faux□

- Les garçons doivent être forts et courageux, tandis que les filles doivent être douces et délicates.

Vrai□ Faux□

- Toutes formes de violences envers un enfant est légitime tant que c'est pour l'éduquer et le discipliné.

Vrai□ Faux□

- Les personnes handicapées sont incapables de contribuer pleinement à la société.

Vrai□ Faux□

- Les personnes atteintes de troubles mentaux sont dangereuses et doivent être mis à l'écart.

Vrai□ Faux□

- Les personnes LGBTQ sont anormales.

Vrai□ Faux□

III. FACTEURS LIES A LA SOUS DECLARATION DES VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE :

3-1 Dans votre communauté, pensez-vous que la violence basée sur le genre est un problème fréquent ?

□ Très fréquent

□ Assez fréquent

□ Pas très fréquent

□ Pas du tout

3-2 Avez-vous une idée sur les notions de violences basées sur le genre ?

Oui□ Non j'en ai aucune idée□

3-3 Que feriez-vous si vous êtes témoin des cas de violences basées sur le genre ?

□ Rien du tout

□ Raisonner l'agresseur

□ Conseiller à la victime d'aller signaler auprès des autorités

□ Aller signaler moi-même le cas de VBG auprès des autorités

3-3 Laquelle des affirmations suivantes est la plus proche de votre opinion ?

Affirmation 1 : La violence liée au genre est une affaire privée qui doit être traitée et résolue au sein de la famille et de la communauté.

Affirmation 2 : La violence liée au genre est une affaire pénale dont la résolution complète nécessite l'implication des forces de l'ordre.

3-4 Si un individu de votre communauté se présente dans une structure pour signaler un incident de violence fondée sur le genre non physique, dans quelle mesure est-il probable ou improbable que les choses suivantes se produisent : Elle sera critiquée, harcelée ou humiliée par d'autres membres de la communauté ?

Très probable□ Quelque peu probable□ Pas très probable□ Pas du tout probable□

3-5 Que pensez-vous de ces conseils à l'endroit d'une victime de violences basées sur le genre :

- S'il y a des enfants, le mieux c'est de résister pour maintenir l'unité de la famille.
- Si tu le quitte avec ton âge et tes enfants tu ne pourras jamais te remarier.
- Si tu ne le dénonce personne ne pourra s'occuper de ta grossesse.

Justes□ Pas juste□

3-6 Quelle est la probabilité qu'une personne victime de violence basée sur le genre aille porter plainte auprès des structures spécialisées ?

Très probable□ Quelque peu probable□ Pas très probable□ Pas du tout probable□

IV. PREVENTION, PRISE EN CHARGE ET REPRESSION DES VBG :

4-1 Avez-vous déjà reçu une sensibilisation sur les VBG ?

Oui□ Non□

4-2 Connaissez-vous des structures de prise en charge des VBG ?
Oui□ Non□

Si oui citer en quelques-unes.

……
……
……
……

4-4 Cocher les parmi les actes suivants ceux qui peuvent être pris au sérieux et puni par les structures de prise en charge des VBG :

- Humilier et menacer de manière répétée un individu. □
- Faire usage de force pouvant provoquer des dommages physiques sur un individu. □
- Avoir des rapports sexuels non consentis avec sa conjointe. □
- Avoir des rapports sexuels non consentis avec une tierce personne. □
- Empêcher quelqu'un de mener une activité génératrice de revenus. □
- En cas de disputes menacer ou priver un individu d'accès à ses enfants. □
- Fuite de responsabilités de la part du conjoint en cas de disputes. □
- Surveiller les faits et gestes ou restreindre la liberté d'un individu à être en contact avec de tierces personnes. □
- Faire marier de manière précoce ou forcé sa fille. □
- Se plaindre d'accusation de sorcellerie de la part de sa communauté. □

Merci de votre participation

NB : Les informations seront traitées en toute confidentialité.

Guide d'entretien à l'endroit des personnes de trois ans ou plus survivant(e)s de VBG vivant dans la commune de Ouidah :

Le présent guide d'entretien est élaboré dans le cadre de la rédaction d'un mémoire de licence en Psychologie au département de Psychologie à l'université d'Abomey Calavi (UAC). Il est intitulé : « **LES OBSTACLES A LA LUTTE CONTRE LES VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE À OUIDAH** » Votre contribution permettra de rassembler les données nécessaires devant permettre sa rédaction. Nous vous serons donc très reconnaissant du temps que vous nous accorderez à cet effet.

Date de l'interview : Numéro du guide d'entretien :

I. IDENTIFICATION ET CARACTERISTIQUE SOCIODEMOGRAPHIQUE DU RÉPONDANT :

Genre : Masculin□ Féminin□ Autre□ (préciser)

Âge :

Niveau d'éducation : Jamais été à l'école□ Primaire□ Secondaire□ Études supérieurs□ Autre□ (préciser)

Etat matrimonial : Célibataire□ Marié(e)□ Divorcé(e)/Séparé(e)□ Veuf(ve)□ En concubinage□

II. IMPACT DES NORMES DE GENRE, DES STEREOTYPES ET PRÉJUGÉS SUR LA TOLÉRANCE SOCIALE DES VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE :

2- Comment percevez-vous les rapports entre les hommes et les femmes dans votre dans votre communauté ?

……

……

……

……

……

……

……

……

……

……

……

2-2 Avez-vous été exposé à des scènes de violences basées sur le genre au cours de votre enfance ?

……

……

……

……

……

……

……

……

……

……

III. FACTEURS LIES A LA SOUS DECLARATION DES VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE :

3-1 Pourquoi avez-vous hésiter à signaler ou déclarer les cas de VBG dont vous avez été victime ?

……

……

……

……

……

……

……

……

……

……

3-2 Laquelle des barrières suivantes vous ont dissuader de rapporter les violences subies ?

- Crainte de représailles de la part de l'agresseur de son entourage. □
- Appréhension d'être stigmatisé(e) ou jugé(e) par la société en raison des normes de genre. □
- Manque de d'accès et de confiance dans les services de soutien. □
- Dépendance financière vis-à-vis de l'agresseur. □
- Sentiment de culpabilité ou de honte. □
- L'absence de soutien social. □
- Crainte de victimisation secondaire. □
- Méconnaissance et incapacité à reconnaître les violences. □
- Pressions de la part de la famille ou de la communauté pour garder le silence. □
- Faible estime de soi. □

3-3 Pouvez-vous nous racontez un peu comment ces barrières vous ont dissuader de rapporter les violences subies ?

……

……

……

……

……

……

……

……

……

……

IV. PREVENTION, PRISE EN CHARGE ET REPRESSION DES VBG :

4-1 Avez-vous déjà reçu une sensibilisation sur les VBG ?

Oui□ Non□

4-2 Connaissez-vous des structures de prise en charge des VBG ?
Oui□ Non□

Si oui citer en quelques une.

4-3 Cochez parmi les émotions suivantes ceux que vous avez ressenti après avoirs été victimes de VBG:

- Vous avez tout le temps peur, vous revivez parfois la scène dans votre tête. □
- Vous vous sentez extrêmement tendu et nerveuse. □
- Vous avez l'impression d'être seul face à votre situation, de n'avoir personne à qui parler qui vous comprenne et qui vous soutienne autour de vous. □
- Vous vous sentez impuissant(e), vous avez l'impression d'avoir perdu le contrôle de votre vie. □
- Vous avez perdu le goût de vivre ou de l'intérêt pour les activités quotidiennes, vous avez une perte de confiance en vous, une perte d'appétit, des troubles du sommeil, vous êtes constamment fatigué. □
- Vous avez du mal à interagir avec les autres, vos anciennes relations. □
- Vous ressentez une honte et une gêne profondes. □
- Vous avez le sentiment que vous auriez pu y échapper en agissant autrement, vous vous sentez coupable. □
- Vous n'arrivez pas à admettre ou accepter ce qui s'est passé, vous avez un sentiment de déni. □

- Vous avez des sauts d'humeurs. □

4-3 La prise en charge que vous avez reçu au niveau de ces structures vous a-t-elle permis de surmonter ces séquelles psychologiques ?

Oui□ Non□

Merci de votre participation

NB : Les informations seront traitées en toute confidentialité.

Guide d'entretien à l'endroit des responsables en charge de la protection sociale (Chef CPS, ONG, cellule d'écoute des survivant(e)s VBG, points focaux VBG etc…) dans la commune de Ouidah :

Le présent guide d'entretien est élaboré dans le cadre de la rédaction d'un mémoire de licence en Psychologie au département de Psychologie à l'université d'Abomey Calavi (UAC). Il est intitulé : « **LES OBSTACLES A LA LUTTE CONTRE LES VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE À OUIDAH** » Votre contribution permettra de rassembler les données nécessaires devant permettre sa rédaction. Nous vous serons donc très reconnaissant du temps que vous nous accorderez à cet effet.

Date de l'interview : Numéro du guide d'entretien :

I. IMPACT DES NORMES DE GENRE ET STEREOTYPES SUR LA TOLÉRANCE SOCIALE DES VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE :

2-1 Comment évaluer-vous l'impact des normes de genre dans la commune de Ouidah sur la tolérance sociale envers les VBG ?

……
……
……
……
……
……
……
……
……
……

2-2 De quelle manière les stéréotypes et préjugés de genre peuvent-ils influencer la perception des VBG au sein de la communauté ?

……

……

……

……

……

……

……

……

……

……

II. FACTEURS LIES A LA SOUS DECLARATION DES VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE :

3-1 Selon votre expérience, quelle sont les principales raisons pour lesquelles les témoins victimes hésitent à déclarer les VBG ?

……

……

……

……

……

……

……

……

……

……

3-2 Selon vous, laquelle des raisons suivantes conduit les personnes victimes et les témoins de violences basées sur le genre à ne pas dénoncer :

-La méconnaissance de ses droits ou des procédures □

-La victime a honte de se déclarer victime □

-Pesanteurs sociales ou culturelles □

-Les gens préfèrent les règlements à l'amiable □

III. PREVENTION, PRISE EN CHARGE ET REPRESSION DES VBG :

4-1 Selon vous, quelles améliorations pourraient être apportées dans la sensibilisation faite sur les VBG ?

……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……

4-2 Quels défis rencontrez-vous dans la mise en œuvre d'une prise en charge efficace ?

……
……
……
……
……
……
……
……
……

……

……

4-3 Selon vous la création d'une section spécialement dédiée à la prise en charge psychologique des survivant(es) de VBG est-elle nécessaire ?

Oui□ Non□

Si Oui Pourquoi ?

……

……

……

……

……

4-4 Quelles sont les difficultés que vous rencontrez dans la répression des cas de VBG ?

……

……

……

……

……

……

……

……

……

……

Merci de votre participation

NB : Les informations seront traitées en toute confidentialité.

Table des matières

SOMMAIRE ..... **i**

DÉDICACE ..... **ii**

REMERCIEMENTS ..... **iii**

Liste des figures ..... **iii**

Liste des tableaux ..... **v**

Sigles et abréviations ..... **vi**

RÉSUMÉ ..... **vi**

ABSTRACT ..... **vii**

Introduction **1**

Chapitre 1 : Cadre institutionnel et déroulement du stage **3**

I. Présentation du centre de promotion sociale de Ouidah : 3

A. Situation géographique : 3

B. Historique : 3

C. Organigramme : 4

D. Missions et activités : 4

E. Les moyens du centre de promotion social de Ouidah : 9

II. Déroulement du stage : 10

A. Travaux effectués : 10

B. Apport du stage sur le plan professionnel : 11

C. Difficultés rencontrées et suggestions : 12

Chapitre 2 : Cadre théorique de la recherche et approche méthodologique adoptée **14**

I. Cadre théorique de la recherche : 14

A. Revue de la littérature : 14

B. Clarification conceptuelle : 19

C. Théories et concepts clés : 29

D. Hypothèses de recherche : 38

E. Intérêt de la recherche : 38

II. Approche méthodologique adoptée :.....39
A. Nature de la recherche : 39
B. Groupes cibles :.....39
C. Echantillon et technique d'échantillonnage :.....40
D. Techniques et outils de collecte de données : 40
E. Outils de traitement et techniques d'analyse des données :.....41
F. Aspects éthiques et déontologique de la recherche :.....41
G. Difficultés rencontrées :.....42
Chapitre 3 : Présentation, et interprétation des résultats ; discussion et perspectives.....43
I. Présentation et interprétation des résultats de la recherche :.....43
A. Caractéristiques sociodémographique des répondants :.....44
B. Impact des normes de genre, des stéréotypes et préjugés sur la tolérance sociale des violences basées sur le genre :.....50
C. Facteurs liés à la sous déclaration des violences basées sur le genre :.....53
D. Prevention, prise en charge et répression des cas de VBG :.....61
II. Discussions et perspectives :.....66
A. Discussions : 66
B. Perspectives : 69
Conclusion.....70
Références bibliographiques : vii
Références webographiques : viii
ANNEXES.....ix
Table des matières..... xxiii